

BULLETIN**MUNICIPAL**

Direction-Administration :

Mairie de Saint-Cloud

GRANDES EAUX**dans le Parc de Saint-Cloud**

Le jeu des grandes eaux dans le Parc de Saint-Cloud pour la saison 1952 a été établi comme suit par M. le Ministre de l'Éducation Nationale :

13 et 27 juillet, 10 et 24 août, 14 et 28 septembre.

Au sujet des Feuilles d'Impôts

Recevoir sa feuille d'impôts et constater sur celle-ci une augmentation de l'ordre de 15 à 25 %, suivant les cas, par rapport à l'année précédente, alors qu'il n'est question que de baisse, cela paraît anormal. Mais à ceux qui se rappellent ce que fut l'année 1951, au cours de laquelle il y eut plusieurs hausses successives et qui savent qu'il faut tenir compte de l'arriéré pour assurer un juste équilibre des finances publiques, c'est tout autre chose.

Si le Parlement a pu voter une loi de finances sans augmenter les impôts, c'est qu'il compte sur une rentrée importante de fonds à provenir de l'emprunt 3,50 % pour assurer l'équilibre financier. Mais il n'en est pas de même des collectivités locales (départements et communes) qui ne peuvent même pas trouver des fonds auprès des établissements de crédit pour des réalisations d'intérêt public et qui ont dû équilibrer leur budget de 1952 uniquement par leurs propres moyens.

Nous avons dit dans notre précédent numéro du *Bulletin Municipal*, que le Conseil Municipal de Saint-Cloud, aussi bien que le Conseil Général de Seine-et-Oise, avaient, par des mesures appropriées, limité les effets de la hausse, car sans cela ce n'est pas une augmentation de 15 à 25 % que le contribuable aurait constaté sur la feuille d'impôt mais bien 40 % au moins, correspondant au relèvement du coût de la vie. Voici notamment quelques augmentations constatées en 1951 : 45 % sur le charbon. Une tonne d'antracite ou de coke métallurgique ou de grain d'antracite qui valait 8.350, 8.450 et 8.530 francs est passée à 12.130, 12.300 et 12.670 francs.

100 % sur le papier.
32 % sur le personnel et les charges sociales.
33 % sur l'incinération des ordures ménagères.
150 % sur le contingent communal versé pour la Police d'Etat.

(suite page 2)

**Les CHANTIERS de TRAVAUX
à Saint-Cloud**

Ceux qui ont cru que nous avions sollicité les suffrages de nos concitoyens pour expédier seulement les affaires courantes, de même que ceux qui ont affirmé que nous n'étions pas capables de faire des réalisations fructueuses et ordonnées, enfin ceux qui prétendent que nous agissons sans plan d'ensemble sont certainement déçus, car Saint-Cloud n'est actuellement qu'un immense chantier où l'on effectue des travaux d'intérêt général d'une certaine ampleur.

En promenant ses regards dans les quartiers du Centre, de Montretout ou des Coteaux, on aperçoit, en effet, des grues géantes, des bulldozers, des pelles mécaniques, etc., tous engins modernes permettant de mener rapidement à bien des travaux importants qui sont soit municipaux, soit entrepris avec l'appui et le concours de la Municipalité.

Après l'acquisition et l'aménagement du château de Charbonnière pour la colonie de vacances qui fait le bonheur de beaucoup de familles, on a vu l'aménagement du stade Kelly et la création d'un square pour les mamans à Montretout, l'achèvement des travaux de construction de l'école des filles des Coteaux, travaux qui étaient arrêtés à la moitié du gros œuvre et qui ont été effectués avec des bons-matériau acier et ciment, la construction et l'aménagement d'une cantine scolaire à Montretout, la construction de deux classes à Montretout et deux classes au Centre, la construction d'une baraque sur le terrain de l'ancien cimetière pour le lycée de jeunes filles et l'aménagement d'une partie de ce terrain en terrain de sports, la construction de deux travées supplémentaires au bâtiment qui servait de salle de gymnastique et l'aménagement d'une salle des fêtes, la construction d'un centre culturel, rue des Ecoles, la construction d'une salle de gymnastique, rue de Buzenval, l'aménagement du square Leclerc (transformation d'un dépôt d'immondices en square), l'aménagement de la rue Charles-Lauer, la démolition de l'ex-immeuble Sivrais au lycée de jeunes filles et la construction de 8 classes à ce lycée, la construction de lavatoires souterrains, place Georges-Clemenceau, l'aménagement de trottoirs rue Gounod, avenue Bernard-Palissy et rue Montesquiou.

On voit actuellement, toujours en ce qui concerne les réalisations municipales, la construction d'une cantine scolaire et d'entr'aide rue des Ecoles, l'aménagement d'un square rue Verhaeren, l'aménagement du terrain situé boulevard de la République et rue Joséphine, destiné à recevoir les bâtiments du marché couvert, la

construction d'immeubles H. L. M. avenue des Platanes et l'aménagement des terrains en vue de la construction d'un terrain de sport quai Carnot. On verra très prochainement la construction du marché couvert.

**

Pour ce qui est des travaux réalisés par l'initiative privée, après encouragement et accord de la Municipalité, d'importants chantiers ont été ouverts.

Un est situé rue du Val-d'Or, en vue de la construction d'importants immeubles destinés à l'habitation collective : 180 logements, 200 chambres de gens de maison et des garages sont prévus.

Un deuxième est installé rue des Girondins et rue Henri-Régnauld pour l'édification, dans un parc de verdure, de 40 appartements avec garages. En ce qui concerne ce groupe, nous savons que tous les appartements ont été vendus à des personnes salariées pour la plupart, avant même d'être définitivement construits.

Un troisième chantier est ouvert, rue Feudon, en vue de la construction de 18 logements d'une conception moderne.

Nous verrons bientôt l'édification, toujours par l'initiative privée, encouragée par la Municipalité, d'importants immeubles d'habitation. On parle de 800 à 1.000 logements à construire, les uns boulevard de la République et rue de l'Aqueduc, les autres rue du Pierrier et rue du Mont-Valérien.

On nous dit que ces immeubles, composés d'appartements destinés à être vendus avec un système de prêt à long terme, ne dépanneront pas les nombreux prioritaires qui n'ont pas les moyens d'acheter un appartement et recherchent la location. C'est certain, mais ils permettront à un certain nombre de personnes de se loger à leur convenance, lesquelles libéreront les appartements qu'elles occupent actuellement qui pourront être loués. Cela fera des cases de libres sur l'échiquier du logement de la région parisienne dans laquelle nous nous intégrons. La construction d'H. L. M. à Saint-Cloud, avec des appartements mis en location, permettra, dans une certaine mesure, de dépanner des prioritaires locaux.

Toujours pour ce qui a trait aux chantiers de travaux, il en existe actuellement un boulevard de la République, entrepris par les Ponts et Chaussées de Seine-et-Oise, qui apporte une certaine perturbation à la circulation, aux usagers du marché de Montretout, ainsi qu'aux commerçants forains. Il ne s'agit, toutefois, que d'une gêne momentanée. Les travaux qui se poursuivent activement et qui consistent en l'élargissement et la réfection de la chaussée, amélioreront considérablement la circulation sur cette grande artère qu'est le boulevard de la République, route nationale n° 185.

En ce qui nous concerne, nous pensons pouvoir, l'année prochaine, lorsque les terres des tranchées ouvertes seront tassées, procéder à la réfection des trottoirs qui ne seront plus occupés par le marché. Nous avons fait déplacer les candélabres électriques et nous en profiterons pour améliorer l'éclairage en remplaçant les lampes type olophane actuelles par des lanternes à fluorescence.

**

Un autre chantier est en cours, avenue Bernard-Palissy. Il s'agit de la construction d'un stade par la Société Hachette avec la participation financière de l'Etat. L'ouverture de ce chantier a privé les habitants du quartier de la Passerelle d'espaces libres, ce qui nous a amenés à intervenir énergiquement auprès des services préfectoraux et des commissions compétentes pour qu'ils reconsidèrent la question d'acquisition par la ville du terrain situé entre la rue de l'Yser et le quai Carnot

que le Conseil municipal avait décidé d'acheter, en 1947, pour l'aménagement d'un square et la construction d'un établissement de bains-douches avec lavoir.

La Commission départementale de contrôle des opérations immobilières avait, à l'époque, estimé que la réalisation n'était pas urgente et avait sursis à statuer.

A la suite d'une nouvelle délibération prise par le Conseil municipal et de l'intervention du Maire à la préfecture, ladite Commission de contrôle a émis, cette fois, un avis favorable à la réalisation du projet qui comporte en premier lieu l'acquisition du terrain.

Le dossier a été soumis à l'enquête réglementaire et le projet va être prochainement déclaré d'utilité publique par M. le Préfet de Seine-et-Oise qui déclarera immédiatement cessible le terrain en question.

L'Administration des Domaines qui a été consultée par la préfecture sur la valeur du terrain, a fait parvenir son estimation que nous avons soumise à la Société propriétaire. Nous croyons savoir que celle-ci juge insuffisante la proposition des Domaines. Dans ces conditions, c'est la Commission arbitrale d'évaluation qui, après l'accomplissement des formalités d'expropriation, fixera l'indemnité à allouer au propriétaire. Malheureusement, cette procédure d'expropriation est assez longue, ce qui va retarder l'affaire. La ville n'est, en effet, envoyée en possession du terrain exproprié que par la décision de la Commission arbitrale. Nous ferons tout notre possible pour activer la procédure.

**

Il y a un chantier que nous voudrions bien voir ouvrir, c'est celui qui concerne l'aménagement de la place Georges-Clemenceau. Sous la rubrique « Encore et toujours la place Georges-Clemenceau », nous avons, dans notre dernier numéro du bulletin, traité de la question et indiqué que des projets étaient actuellement à l'étude. Nous pensons que l'un de ceux-ci a des chances d'aboutir. Il ne vise pas uniquement la place mais prévoit l'aménagement du secteur compris entre la rue Hébert et la rue du Docteur-Desfossez, d'une part, et le secteur compris entre la place et la rue Audé, d'autre part. On envisagerait dans ce projet de percer une voie qui relierait directement la place à l'église, en empruntant les terrains communaux non construits de la rue du Docteur-Desfossez. Nous précisons tout de suite qu'aucun immeuble ne serait démolé avant que soit assuré, dans des immeubles neufs, le relogement des personnes expropriées. Nous reviendrons sur cette question quand le moment sera venu. Mais que l'on ne nous dise plus que nous ne pensons pas à l'avenir !

Au sujet des Feuilles d'Impôts (suite de la page 1)

Pour les profanes qui ne voient que la note à payer, nous signalons qu'ils paient, non seulement les impôts votés par le Conseil Municipal en ce qui concerne la commune, mais aussi les impôts votés par le Conseil Général pour le *budget départemental*. Nous les prions donc de se reporter à leur feuille d'impôts pour voir ce qui revient à chacune de ces deux collectivités. La feuille d'avertissement délivrée par les Contributions Directes comporte, en effet, deux colonnes (département et commune), à la suite notamment de nos interventions (voir *Bulletin Municipal*, n° 15, de février 1947 et n° 40, de septembre 1950).

Il peut se trouver des gens qui ne s'effraient pas de supporter sur leur propre budget, des hausses de nourriture, de chauffage, d'éclairage, d'habillement, d'assu-

rance, de transport, voire de tabac, de journaux, d'appétitifs et de spectacles, mais qui sont surpris de recevoir leur feuille d'impôts majorée.

Ils s'imaginent, sans doute, que la hausse n'a pas d'effet sur les collectivités ou plutôt ils ne réfléchissent pas, sans quoi ils s'apercevraient bien vite de leur erreur. Nous invitons ces gens à lire notre article « Tour d'Horizon », du bulletin n° 45, d'octobre-novembre et décembre 1951, dans lequel nous traitons des répercussions de la hausse sur le budget local.

Ce qui nous a amené à écrire le présent article, c'est la réflexion d'un de nos concitoyens qui, lors de la réception de sa feuille d'impôts, majorée de 22 %, disait en s'exclamant : « Ce n'est pas difficile de faire des réalisations avec les augmentations qu'ils nous collent. »

Nous nous excusons de nous répéter, mais nous disons encore une fois que la majoration constatée sur les feuilles d'impôts est uniquement due à la hausse du coût de la vie et est bien en-dessous du coefficient de hausse par rapport à l'année précédente. La preuve de ce que nous avançons, c'est qu'à notre budget de 1952, il n'y a en dépenses extraordinaires aucun crédit pour des travaux en dehors de l'annuité de deux emprunts nouveaux, l'un de 15 millions pour des travaux de voirie, l'autre de 15.600.000 pour les acquisitions de terrain du quai Carnot, destiné aux H. L. M. et à l'équipement sportif. Or, ces deux emprunts qui représentent une annuité de 2.440.000 francs, ne constituent une charge que de 1,87 %.

La majeure partie de nos nombreuses réalisations a été financée à l'aide de nos fonds libres provenant, soit de plus-values, soit d'économies, sans que les contribuables aient à en supporter les conséquences financières.

Nous négocions actuellement un emprunt de 25 millions de francs pour l'acquisition de la propriété Leygues, en vue de la construction d'un établissement scolaire du second degré, qui nous permettra de récupérer les locaux de l'actuel lycée de jeunes filles pour nos classes primaires.

Malgré cette charge supplémentaire, nous serons les premiers, si l'expérience du Président Pinay stabilise le coût de la vie, à ne pas augmenter les impôts de 1953.

Toujours les Libertés Communales

Dans notre dernier numéro du bulletin, nous avons signalé, sous le titre « La Défense des Libertés Communales », que nous n'étions plus seuls et avons reproduit un intéressant article du président Edouard HERRIOT sur le servage des communes.

Nous donnons aujourd'hui des extraits d'un article du même président HERRIOT, publié dans le journal *Le Figaro*, du 10 juin 1952 et intitulé « Notre Régime communal est une insulte au bon sens. »

Nos lecteurs verront que nous avons raison lorsque nous affirmions que l'Etat absorbait tout et que les maires étaient parfois paralysés dans leurs activités, du fait précisément de l'ingérence de l'Etat dans les affaires communales.

Voici ce que dit le président HERRIOT qui est maire de Lyon depuis 47 ans et qui connaît bien la question :

« Limité dans ses ressources, le maire l'est plus encore dans son autorité. Pratiquement, il n'est plus qu'un fonctionnaire astreint à obéir aux ordres d'innombrables bureaux. Depuis la Libération, il s'est installé à travers la France une nuée de services nouveaux dont la III^e République se passait fort bien et qui obèrent nos finances nationales, accaparent des

« immeubles et gênent l'action des maires : services dits « de la Population, de l'Urbanisme, des Sports, etc. « J'ai eu tout récemment à intervenir auprès d'un ministre, par bonheur d'esprit très ouvert, parce qu'on refusait à une famille de transférer un chalet en haute montagne sous prétexte que le style de cette construction n'était pas conforme au style du pays — un pays de glaciers et d'alpages. Veut-on me permettre un raisonnement plus large ? Je crois connaître assez bien la ville de Lyon que j'administre depuis quarante-sept années. Avant la dernière guerre, on y trouvait des logements à louer. On n'en trouve plus et, cependant, la population a nettement diminué. Pour quelle raison ? Je réponds parce que les administrations s'emparent de tout ce qui est disponible. On neutralise, pour installer quelques dactylographes, des appartements où des familles vivaient à l'aise. Une inspection ordonnée par l'Etat démontrerait vite la vérité de mon assertion.

« Les maires n'ont pas d'action sur la police pour faire appliquer leurs propres arrêtés. Pour assurer l'exécution de mes décisions en matière d'hygiène publique, j'ai dû nommer, en pleine ville de Lyon, un garde champêtre. Mon collègue, M. Mondon, maire de Metz, a signalé dans ce journal qu'en Alsace et en Lorraine, les pouvoirs des Conseils municipaux sont plus étendus que dans le reste de la France. N'est-il pas navrant de penser que ce résultat est dû peut-être à ce qui reste dans ces pays de loi allemande, d'administration allemande ?

« Notre régime communal est une insulte permanente au bon sens. Nous avons été soumis récemment, non seulement au contrôle des préfets, mais à celui des trésoriers-payeurs généraux. C'est inadmissible, le trésorier est un comptable; qu'il vérifie nos chiffres, on l'admet, mais qu'il intervienne pour désapprouver une décision du Conseil municipal ou du maire, c'est inconcevable. Je me suis heurté à cette opposition, pour avoir voulu, dans une usine industrielle de Lyon, instituer la prime de rendement; je ne l'admets pas. C'est aujourd'hui l'Etat qui fixe les traitements de nos fonctionnaires municipaux. Je ne l'admets pas davantage. Je demande que l'on redonne force à un principe incontestable : là où est la responsabilité, là doit être l'autorité.

« En ce qui concerne le problème vital et urgent de la construction, le régime actuel est un scandale. La loi municipale de 1884 avait chargé les maires de la délivrance du permis de construire; la loi de 1943 a transféré cette mission à l'Etat et à ses services dits de l'Urbanisme. Notez que l'urbaniste, sous le contrôle de qui j'ai été placé — au reste fort aimable homme — régit à la fois Lyon et Dakar. Et je ne veux pas — ce qui me serait pourtant facile — montrer par des exemples comment les tribunaux nous accablent, faisant échec aux meilleures intentions.

« Dans cet amas de complications, je cherche en vain le bon sens, je ne le rencontre plus. J'approuve donc le programme que s'est tracé le Conseil des communes d'Europe. Je voudrais appeler l'attention de l'opinion sur une idée simple mais de grande portée, on ne nie pas que la commune soit, dans l'Etat, la cellule essentielle de la patrie. Mais, tandis que les Etats opposent leurs intérêts, leurs besoins, leurs idéologies, les communes posent, pour tous les maires, les mêmes problèmes : secours à l'enfant, au malade et au vieillard, instruction du futur citoyen; lutte contre la misère, la maladie, le taudis. C'est donc entre les maires du monde que devrait se développer le sentiment d'une solidarité et d'une fraternité vraiment humaines. »

« Par l'Etat, tout divise. Par la commune, tout rapproche. »

La Construction des Immeubles H.L.M. Avenue des Platanes et Quai Carnot

Construire bien sûr ! Les chantiers entrepris à Saint-Cloud concernant la construction d'immeubles collectifs et individuels, démontrent bien notre volonté d'édifier le plus grand nombre possible de logements. Mais ce que nous ne voulons toutefois pas, c'est construire n'importe quoi et n'importe où.

Aussi avons-nous fait, au plan d'aménagement communal en cours d'études, diviser la ville en plusieurs zones : zones industrielles, zones d'habitation collective, en ordre continu ou discontinu, zones d'habitation individuelle dite de grande résidence, zones réservées pour espaces verts, espaces boisés, espaces publics.

Nous désirons, en effet, par dessus tout, conserver à Saint-Cloud son caractère résidentiel et améliorer encore l'esthétique de notre cité, que nous voulons coquette, attrayante, tranquille.

Autrefois, à Saint-Cloud, se sont constitués des lotissements. Les cahiers des charges de ces lotissements avaient créé des servitudes particulières qui n'ont pas été reprises au plan d'aménagement communal, en raison, d'une part, des dispositions déjà prises sur le plan général par le Comité d'aménagement de la région parisienne, d'autre part, du fait de la nécessité de dégager des zones de construction collective, tout en préservant le site.

Les servitudes desdits cahiers des charges visaient surtout la hauteur de certains immeubles à construire, de manière à ne pas gêner le magnifique panorama qui s'offre aux habitants ayant fait édifier des immeubles à flanc de coteau ou sur la colline de Saint-Cloud.

Or, il ne faut pas perdre de vue que depuis 20 ou 25 ans et même plus, que certains lotissements ont été créés, la situation a considérablement évolué dans notre commune. Il y a eu en effet deux guerres et, à la suite de la dernière, de très nombreux sinistrés sont venus se réfugier à Saint-Cloud. Si l'on ajoute à cela un accroissement normal de population, on s'apercevra de la nécessité absolue d'édifier des immeubles et de prendre à cet effet toutes les mesures nécessaires au plan d'aménagement.

Cette nécessité s'est d'ailleurs fait sentir avant 1939 puisque l'on a vu s'édifier à Saint-Cloud de très grands immeubles collectifs, notamment ceux de la rue du Calvaire, de la rue Coutureau et du Pont des Trois-Pierrots (rue des Gâte-Ceps et du Bois-de-Boulogne).

Or, il se trouve que des habitants de ces derniers grands immeubles, qui ont eu pour effet notamment, non seulement de déparer le site, mais encore de supprimer la vue sur Paris à un certain nombre de maisons édifiées plus haut, ont signé une pétition de protestation au sujet de l'édification, avenue des Platanes et quai Carnot, d'un groupe d'immeubles H. L. M., dont l'un comportera onze étages. Ces onze étages, édifiés en forme de tour, couvrant une faible superficie, ne cacheront pas, à ceux qui sont derrière, l'ensemble du panorama. Si nos constructions avaient eu uniformément six ou sept étages, elles eussent bien davantage formées écran. Nous voulons croire que ces personnes ont été mal informées et ne se sont pas suffisamment rendu compte qu'elles ne seront pas gênées par les constructions entreprises ainsi que le démontre la photographie publiée d'autre part.

Nous portons à la connaissance de nos lecteurs, la lettre de protestation que nous avons reçue, ainsi que la réponse que nous avons faite à M. le Préfet de Seine-et-Oise qui nous avait saisi de la question. Nos lecteurs se rendront compte qu'il n'est pas toujours facile, même avec beaucoup de bonne volonté, de satisfaire tout le monde.

Saint-Cloud, le 14 Mars 1952.

Monsieur le Maire de la Ville de Saint-Cloud.

Monsieur le Maire,

Les propriétaires et habitants des Coteaux de Saint-Cloud ont l'honneur de vous adresser une protestation au sujet du projet d'édification d'un bloc immobilier massif, sur un terrain situé à Saint-Cloud, délimité par le quai Carnot, la rue des Milons et l'avenue des Platanes.

D'après ce projet, cette construction devrait avoir onze étages, quarante mètres de hauteur, et altérerait complètement par ses dimensions le paysage des Coteaux de Saint-Cloud. Elle attenterait au caractère de cette région dont la renommée a traversé les siècles et l'histoire, elle lui enlèverait tout son attrait, elle détournerait les touristes français et étrangers qui étaient attirés par une réputation de pittoresque.

Enfin, elle transformerait dans ce quartier de résidence un immeuble à usage d'habitation, en un bloc qui aurait toutes les apparences d'une usine.

Pour ces raisons, nous vous demandons de ne pas autoriser la construction d'un immeuble qui aurait une hauteur inusitée et qui ne serait plus en rapport avec la largeur des voies qui le borderait.

Nous ne pensons pas que vous autoriserez à transformer les avenues d'une localité ayant le renom de Saint-Cloud, en des couloirs où le ciel ne s'apercevrait qu'entre de hautes murailles.

Et confiants dans le bon droit de notre cause, nous espérons que vous ferez droit à notre pétition, et refuserez de laisser construire un bloc de maçonnerie qui serait une abnégation à la réputation d'un site qui contribue à la richesse d'un pays.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de notre considération très distinguée.

Suivent les signatures.

Saint-Cloud, le 29 Avril 1952.

à Monsieur le Préfet de Seine-et-Oise,
Direction des Affaires Communes,
3^e Bureau, Versailles.

OBJET : Protestation d'un groupe d'habitants au sujet de la construction d'immeubles H. L. M., avenue des Platanes.

Par lettre du 10 avril 1952, vous m'avez adressé en communication une pétition émanant de quelques-uns de mes administrés, qui protestent au sujet de la construction, avenue des Platanes, d'un immeuble de onze étages, en me signalant que, d'après les indications qui vous ont été données, le terrain serait soumis à un cahier des charges qui interdirait l'édification d'un immeuble aussi élevé.

Vous m'avez demandé de vous faire connaître mon avis et de vous indiquer si la disposition dudit cahier des charges a été reprise dans le programme d'aménagement communal.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que cette protestation concerne la construction par la Société d'H. L. M. « Le Foyer du Fonctionnaire et de la Famille » d'immeubles, pour l'édification desquels les servitudes de l'Urbanisme et de l'Habitation à la délégation départementale du M. R. U. à Versailles et la Commission d'Inspection des Habitations à Loyer Modéré ont émis un avis favorable.

Le plan d'aménagement communal en cours d'étude n'a pas repris les servitudes résultant du cahier des charges dont il est question (cahier des charges qui se rapportait au lotissement du parc de Béarn), du fait que les terrains de ce lotissement ont été acquis pour cause d'utilité publique pour l'équipement sportif de la ville, d'une part, et pour l'édification d'immeubles H. L. M., d'autre part.

À la suite d'enquêtes légales et réglementaires, vous avez déclaré d'utilité publique le projet d'équipement sportif et le projet d'édification d'immeubles H. L. M.

Ce dernier projet, qui comprend la construction sur un terrain de 28.000 m² environ de quatre immeubles de deux étages et rez-de-chaussée, un de deux étages sur colonnades, un de trois étages sur colonnades, un de quatre étages et rez-de-chaussée et un de dix étages et rez-de-chaussée, a été tout particulièrement étudié par les services du M. R. U., aussi bien à Versailles à la délégation départementale qu'à Paris, au ministère. Avant d'établir le projet définitif, dix avant-projets au moins ont été soumis aux services compétents, qui ont tenu compte du caractère résidentiel de la commune, de la hauteur de la colline, de la nature du terrain, des conditions d'hygiène et de salubrité, des espaces d'aération à respecter, etc., etc...

Les pétitionnaires, qui ont été pour la plupart mal informés, sont complètement dans l'erreur quand ils déclarent que les avenues de Saint-Cloud seraient transformées en des couloirs où le ciel ne s'apercevrait qu'entre de hautes murailles puisque, d'une part, sur huit immeubles prévus, il y en aura sept de deux, trois et quatre étages et que, d'autre part, la surface construite ne sera, pour un terrain de 28.000 m², que de 3.000 m² environ. Nous avons tenu précisément, pour tenir compte du caractère résidentiel de Saint-Cloud, à aménager devant ces immeubles un grand espace de verdure qui sera utilisé pour l'équipement sportif de la ville : terrain de foot-ball, de basket, etc. Nous avons même réservé la place nécessaire pour la construction ultérieure d'une piscine.

Ce projet aura, d'autre part, pour effet d'embellir les rives de la Seine qui sont dans cet endroit particulièrement laides et d'assainir tout un secteur.

En examinant les signatures des pétitionnaires, je remarque que la plupart sont logés dans les grands immeubles situés rue

du Calvaire, rue des Gâte-Ceps et rue du Bois-de-Boulogne, immeubles appartenant à la Caisse des Dépôts et Consignations, qui ont été édifiés à flanc de coteaux et qui déparent le site, alors que ce ne sera pas le cas pour les immeubles H. L. M. de l'avenue des Platanes.

Cette pétition ne manque donc pas de me surprendre car elle émane de personnes qui, pour la majeure partie, ne seront nullement gênées par les constructions nouvelles, soit qu'elles habitent dans les grands immeubles susvisés, soit qu'elles demeurent sur le plateau d'où elles n'apercevront même pas les constructions.

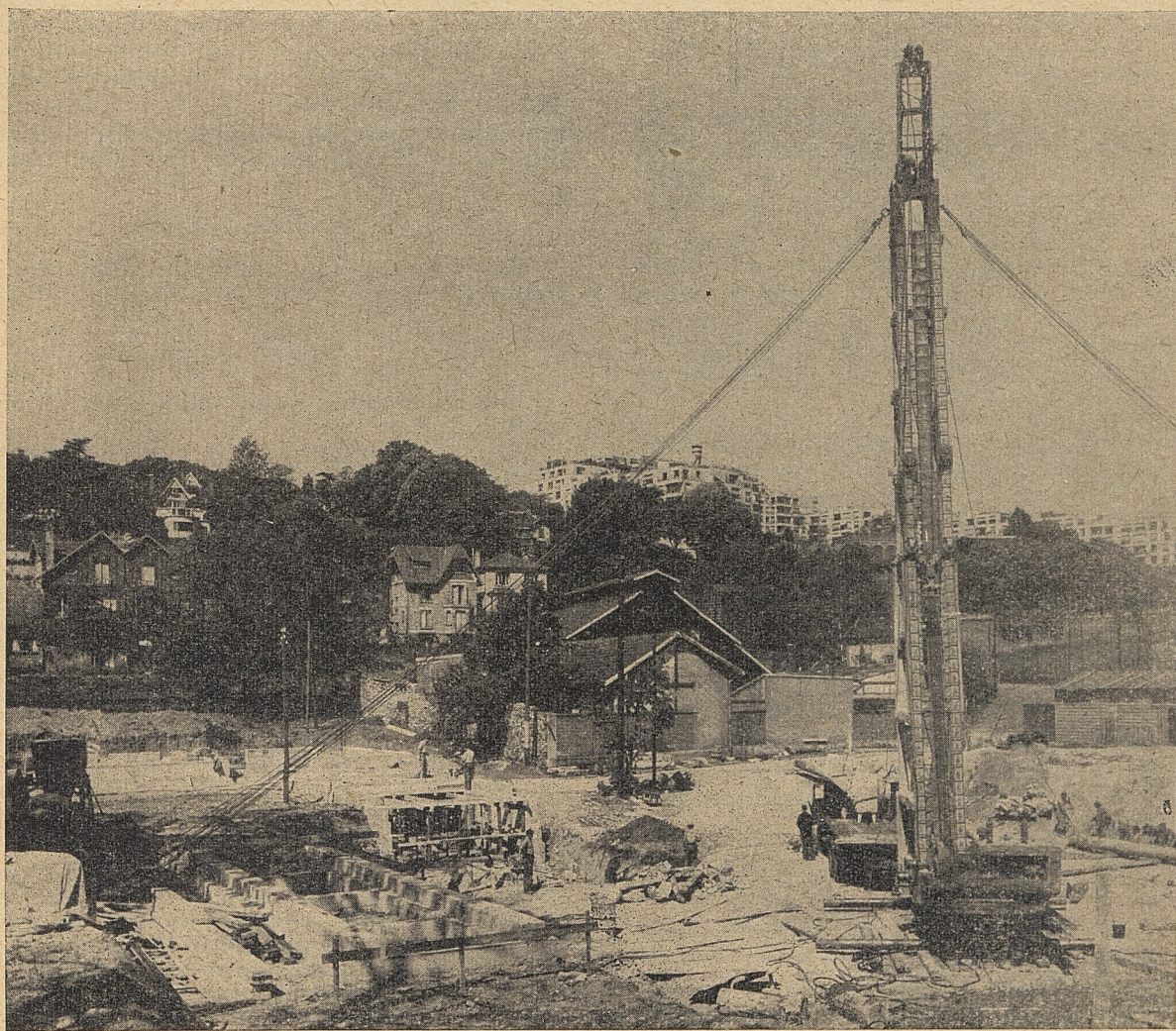
Je trouve, par ailleurs, surprenant que des personnes logées dans de grands immeubles, genre building, puissent critiquer la construction d'un immeuble de onze étages édifié au point le plus bas de Saint-Cloud.

Il semblerait que les constructions de l'avenue des Platanes contrarient des intérêts privés, d'où l'objet de la pétition, car je n'ose imaginer que devant la crise du logement qui sévit à Saint-Cloud avec tant d'acuité, il y ait encore des personnes égoïstes qui méconnaissent à ce point l'intérêt général et l'intérêt que présente la construction d'immeubles nouveaux, même s'ils comportent onze étages.

Ces personnes devraient bien songer que les immeubles critiqués ne permettront même pas de loger, 10 % des catégories prioritaires au sens de la loi, qui sont dans une situation des plus tragiques au point de vue logement.

Le Maire,

Signé : F. CHAVETON.



Photographie d'une partie de chantier des immeubles H. L. M., chantier qui sera inauguré le 3 Juillet 1952 par Monsieur Claudius Petit, Ministre de la Reconstruction et de l'Urbanisme. Dans le lointain, et sur un plan supérieur, les importants immeubles du Pont des Trois-Pierrots

Le Repas de l'Amitié

Il n'est pas trop tard pour rappeler une manifestation qui laisse toujours dans le cœur de tous ceux qui y participent, un bien agréable souvenir, en raison surtout de l'ambiance fraternelle qui s'y trouve réalisée.

Les invités, qui sont tous nos « Anciens », de 65 ans et plus, sans distinction de classe sociale, sont heureux de se retrouver autour d'une table convenablement garnie et servie avec grâce et sourires par tout un personnel bénévole qui veut contribuer à faire de cette journée un jour de fête.

Cette année, le « Repas de l'Amitié » a eu lieu le dimanche 20 avril, à la Salle des Fêtes municipale et le soleil printanier permit à un grand nombre d'« Anciens » d'y prendre part.

Un menu confortable et délicat, arrosé, comme il convient de vin fin, avec café et liqueurs, fut fort apprécié de tous.

Les doyens, Mme DORMOY et M. FRAENKEL, étaient aux côtés de M. le Maire, entouré, à la table d'honneur, de plusieurs personnalités clodoaldiennes, M. PUJOL, sénateur, les adjoints, de nombreux conseillers municipaux, MM. BENOIT, ANDRÉ, etc...

Après le repas, une partie artistique permit d'entendre M. et Mme DUCROS, dans une charmante scène de Paul Vialar, *Soir* et plusieurs numéros de variété. Les applaudissements de toute l'assistance témoignèrent la satisfaction de tous.

La journée se termina gaiement par un bal où les airs de danse de ce qu'on appelle « la belle époque », rappelèrent les années de jeunesse et, pour la circonstance, nombreux furent les couples qui retrouvèrent la souplesse nécessaire pour valser ou polker comme autrefois.

Remerciements à tous ceux qui ont contribué au succès de cette journée. Nous ne pouvons les nommer sans risquer d'en oublier. Cependant, il faut citer M. DUCROS, conseiller municipal, régisseur général; M. HOUET et tous les membres de la Croix-Rouge; Mmes CHAVETON, DUCROS, DISCOUR, MARIN, ROLLIN, M. et Mme SOREAU, MM. BONNIFAUD, secrétaire général de la mairie; M. NEVEU, directeur des services techniques; M. BAUDRY, secrétaire général adjoint; le personnel du service social de la mairie. N'oublions pas le cuisinier et le personnel de service, ni M. BERNARD qui, comme les années précédentes, a offert l'eau minérale. Chez tous, on voyait le même souci d'assurer, chacun pour sa part, le succès d'une journée qui devait faire beaucoup d'heureux.

Nous pouvons les assurer qu'ils y ont pleinement réussi.

Le même jour, un repas semblable était offert aux pensionnaires de l'hospice Lelégard qui ne manquèrent pas d'exprimer toute leur satisfaction.

Nous remercions M. le Directeur, M. l'Économiste ainsi que le personnel de l'hospice, sans oublier nos si dévouées sœurs.

Pour ceux qui, pour une raison quelconque, n'ont pu

assister au repas de la Salle des Fêtes, un colis leur fut porté à domicile par les soins de notre service social et de Mme LORRAIN, que nous remercions très sincèrement de toute la peine qu'elle se donne pour nos « Anciens », 220 colis furent distribués.

Fête des Mères

La remise officielle de la Médaille de la Famille Française a eu lieu cette année le dimanche 25 mai.

Dans la Salle des fêtes de la mairie, la Municipalité, plusieurs conseillers municipaux et les représentants des Associations familiales clodoaldiennes, entouraient les mères de famille auxquelles M. le Maire remit solennellement la distinction qui leur était attribuée.

Dans une brève allocution, M. ROLLIN, maire-adjoint, rappela le rôle éminent de la mère de famille dans la tâche primordiale de l'éducation des enfants, ses veilles et ses peines dans l'administration du foyer. Il présenta les félicitations de la Municipalité aux mamans aujourd'hui à l'honneur et insista sur le devoir des familles de se grouper dans leurs Associations pour défendre leurs droits et donner au « corps familial » toute l'influence qu'il doit avoir dans la société moderne.

Un vin d'honneur termina cette cérémonie fort simple, mais empreinte de la plus parfaite cordialité.

Voici les noms des mères de famille décorées. Nous leur renouvelons ici nos très vives félicitations.

Médaille d'Argent

Mme RIDEAU, née SAUVE Marie-Rose, 26, parc de Montretout : 9 enfants.

Médaille de Bronze

Mme BRISSE, née SARRAT Marguerite, 13, avenue du Palais : 5 enfants.

Mme CHASSAGNOT, née JACQUES Lucienne, 4, rue Preschez : 5 enfants.

Mme DELAUME, née CLÉMENTEL Jacqueline, 8, avenue Léonie : 6 enfants.

Mme MAICRET, née OROY Raymonde, 19, rue de l'Avre : 5 enfants.

Mme NUCERON, née VIAL Héloïse, 6, sente des Pommiers-Rouges : 5 enfants.

Mme PANNIER, née CONTENOT Fanny, 55, rue Bucourt : 5 enfants.

Mme DU PARC, née DE SOLAGES Hélène, 17, rue Dailly : 7 enfants.

Toutes les écoles et lycées avaient été associés à cet hommage si mérité aux mamans. Directeurs et directrices avaient été invités à demander aux enfants un travail de leur choix en l'honneur des mères de famille. Les meilleurs travaux ont été récompensés par des prix offerts par la ville.

Au cours de la cérémonie dont il est question ci-dessus, M. MONSEL, maire-adjoint, donna lecture de deux rédactions particulièrement remarquables, l'une de Marie-Josèphe DE LANGALLERIE, de l'Institution Maintenon, l'autre de Jean MICHON, de l'école de garçons du Centre. Nous adressons toutes nos félicitations, non seulement à ces deux enfants, mais à tous ceux qui ont, par leur effort, apporté leur hommage à leur maman.

La célébration du centenaire - de Madame BORDES -

Saint-Cloud a célébré en toute cordialité mais avec un certain éclat, comme il se devait, sa centenaire, Madame BORDES, née NOGUES.

Le dimanche 29 juin, à 10 heures, trois voitures fleuries sont allées chercher Mme BORDES à son domicile, 54, rue Jacoulet, où elle habite chez son fils et sa belle-fille qui l'entourent de soins dévoués.

M. CHAVETON, maire, les adjoints, MM. MONSEL, ROLLIN, LAURENCE ont accompagné à travers les rues de la ville, Mme BORDES et sa famille jusqu'à la Salle des Fêtes de la mairie.

De nombreuses personnalités clodoaldiennes avaient été conviées à un vin d'honneur à la mairie. Il y avait, entre autres, M. BONNEFOUS, député, ancien ministre; DEVÈZE, conseiller général, plusieurs conseillers municipaux, des présidents de sociétés, les parents et amis de la centenaire, encore alerte et ayant conservé toute sa lucidité. Elle récita même sans trop d'émotion, une fable.

On lui remit des fleurs, une boîte de bonbons, une médaille de bronze, en souvenir de cet anniversaire.

Chacun lui apporta ses félicitations, auxquelles elle répondit avec simplicité et bonhomie. M. ROLLIN, maire-adjoint, ès-qualité de doyen des conseillers municipaux, lui porta un toast.

Le gâteau aux 100 bougies fut partagé entre les personnes présentes, qui trinquèrent joyeusement à la santé de Mme BORDES, dont le maire esquissa dans les termes suivants la vie toute unie et toute simple :

« Je veux dire comment de Generest, dans le canton de Bagnères-de-Bigorre, où vous êtes née le 27 juin 1852, votre vie est venue s'écouler en grande partie à Saint-Cloud. C'est que vous aviez épousé un gendarme d'Auch qui, ayant pris sa retraite en 1894, fut nommé surveillant militaire des Palais Nationaux à Paris.

« Son premier emploi fut à l'Elysée, d'où il fut muté pour le parc de Saint-Cloud, en 1900.

Vous fûtes veuve à 55 ans avec un garçon et une fille. Votre fille devait s'éteindre à 66 ans, sans descendance.

« C'est votre fils, Jean-Adolphe BORDES, qui est maintenant avec votre belle-fille, votre seule famille très proche, car je sais que vous avez de très nombreux cousins, petits-cousins et petites-cousines.

Que fut votre existence à Saint-Cloud ? Très calme, très sage, exemplaire comme toute votre vie. Vous vécûtes longtemps seule, rue Royale, et ce n'est que depuis peu d'années que vous vîntes habiter sur le plateau de Montretout, 54, rue Jacoulet, avec votre fils.

« Il en est des peuples heureux comme des gens heureux; ils n'ont pas d'histoire. C'est votre cas. Et l'exemple de sagesse que constitue votre longue vie est à méditer par les jeunes. »

Promenade du Muguet

La caravane qui, chaque année, s'organise pour aller cueillir le muguet à Charbonnière, comprenait, le dimanche 4 mai, cinq grands autocars, non compris les nombreux participants venus par leurs moyens propres.

Au total, plus de 300 personnes.

Si le soleil était réticent au moment du départ et ne permit pas d'apprécier, comme il eut été désirable, la beauté de la vallée de Chevreuse traversée par l'itinéraire, il daigna cependant se montrer après-midi et rendre fort agréable le séjour à Charbonnière, où les cars arrivèrent vers midi, après un arrêt à Orléans.

Dejeuner dans la bonne humeur et la gaieté générale, puis cueillette, combien abondante, du muguet dont chacun rapporta de confortables brassées, de quoi fleurir et embaumer toutes les maisons de Saint-Cloud.

La visite du château, de ses dépendances, de ses aménagements fut, pour tous ceux qui y venaient pour la première fois, une fort agréable surprise et chacun enviait le sort des enfants, heureux colons, qui vont y passer un ou deux mois de vacances..

Après une journée bien occupée, les poumons remplis d'air pur, les yeux charmés et reposés par les admirables ombrages qui entourent le château, la caravane reprit la route de Saint-Cloud, non sans regrets, certes, chacun avec la ferme décision de ne pas manquer la promenade de 1953 et d'y entraîner parents et amis.

Une suggestion en terminant : pourquoi les Sociétés locales ne participeraient-elles pas, en groupe, à cette magnifique partie de campagne en retenant, pour leurs membres, tout ou partie d'un autocar ?

Colonie de Vacances Municipale

Le départ des enfants pour la colonie de vacances municipale de Charbonnière aura lieu le samedi 12 juillet. Rendez-vous est fixé à 7 h. 30, place de la mairie. Il est vivement recommandé à tous les colons d'être très exacts; il ne serait pas possible d'attendre les retardataires.

Le voyage de Saint-Cloud à Charbonnière sera effectué aux frais de la ville par des autocars rapides et confortables qui transporteront dans le minimum de temps nos 160 colons de la première période.

Au château, où des améliorations ont encore été apportées cette année (encausticage des parquets et installation de cuvettes de W.-C.), tout est prêt pour recevoir nos enfants. M. et Mme MARTIN, directeur et économiste, dirigent les derniers préparatifs et la colonie prendra immédiatement son rythme normal.

Chacun arrivera avec toute sa bonne volonté, son bon esprit, pour se plier aux consignes nécessaires à la bonne marche d'une telle organisation.

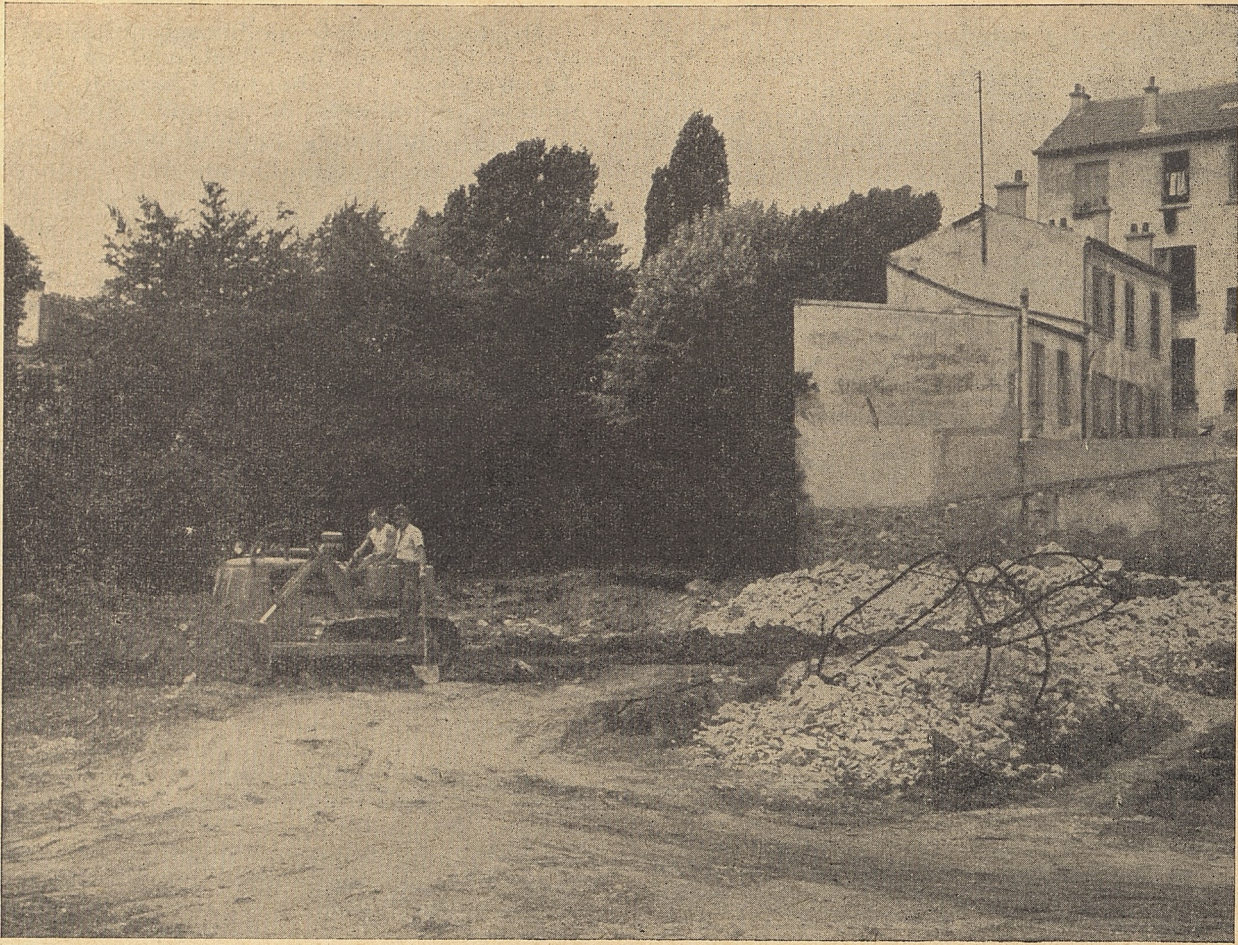
L'obéissance et la discipline sont qualités indispensables. Elles sont imposées par un directeur qui sait faire appel à la raison et à la conscience de tous. Il y réussit parfaitement, dans une ambiance joyeuse, dont les enfants conservent un excellent souvenir.

Il n'est que de voir le désir de retourner à Charbonnière de tous ceux qui y ont fait un séjour pour être pleinement rassuré.

Si le beau temps continue à nous favoriser, il nous est facile de prévoir que notre colonie 1952 sera l'égale des précédentes.

Les nouvelles de la colonie sont affichées chaque semaine dans le cadre de la mairie et les enfants doivent écrire à leurs familles également toutes les semaines.

Rappelons que la première période de colonie s'étendra du 12 juillet au 16 août inclus; l'effectif est complet. La deuxième, du 16 août au 20 septembre, dispose encore de quelques places disponibles. S'adresser au service social de la mairie (8^e bureau).



Un bulldozer en action sur le chantier du futur marché couvert

Inspection Sanitaire des Denrées d'origine animale

Nécessité d'un marché couvert

Nous pensons intéresser nos lecteurs en portant à leur connaissance le récent rapport que nous a adressé le D^r R. ARNAUD, vétérinaire-inspecteur à Saint-Cloud, des denrées d'origine animale.

Rapport du Vétérinaire-Inspecteur

Boucherie :

Les visites se font par roulement, sauf pour la boucherie COUTURE et ex-JAMIN, où les visites sont plus fréquentes.

Abattage surtout de moutons.

Examen sur pied et après abattage. Pas de saisie. Viande de très belle qualité.

Pour les autres bouchers, pas de saisie. Dans l'ensemble, bonne tenue des magasins de vente.

Charcuterie :

Pas d'abattage de porcs. Dans l'ensemble, bonne qualité des produits préparés de charcuterie et bonne tenue des magasins de vente.

Les locaux de préparation des produits de charcuterie sont quelquefois d'aspect vétuste mais toujours salubres.

Poissonnerie :

Vente dans de bonnes conditions, propreté des locaux excellente.

Les poissons, mollusques et crustacés achetés aux halles sont toujours très frais.

Alimentation générale :

L'inspection a surtout été axée sur la vente du lait.

Il a été fait obligation à tous les commerçants vendant du lait de posséder un comptoir réfrigéré (soit réfrigérateur, soit glacière). Le Vétérinaire n'a autorisé en ce qui le concerne la vente du lait que si le commerçant possédait au moins une glacière pour entreposer le lait au moment de la vente et après la vente. Il a délivré immédiatement un certificat à tous les commerçants possédant déjà cette installation; pour les autres, ceux-ci firent peu à peu l'acquisition du matériel nécessaire. Il leur a été délivré alors un certificat les autorisant à vendre du lait.

Actuellement, tous les laits vendus dans la commune de Saint-Cloud le sont dans les conditions d'hygiène requises.

Il y a là un net progrès. Avant ces mesures, le lait était encore vendu dans des conditions déplorables.

D'ici un avenir prochain, toutes les villes de 20.000 habitants et plus ne devront vendre du lait qu'en

bouteilles cachetées. Le vétérinaire a donc conseillé de vendre du lait en bouteilles, de préférence au lait au détail. Plusieurs commerçants ont suivi ses conseils.

Marché :

Les produits vendus sont en général de bonne qualité. Quelques observations faites cependant à certains marchands forains.

L'hygiène n'est pas toujours parfaite pendant et après le marché.

La création du nouveau marché de Montretout sera sans aucun doute, du point de vue de l'hygiène, un très gros progrès.

Actuellement, les marchés souffrent surtout :

- Du manque d'installations suffisantes.
- De la trop grande facilité de souillure des aliments par les poussières soulevées par le vent et par le passage des voitures.
- De l'impossibilité de procéder à un nettoyage sérieux des trottoirs en mauvais état après les marchés.

Conclusion :

L'état hygiénique des denrées d'origine animale de la ville de Saint-Cloud est excellent. En particulier, en ce qui concerne la vente du lait, de gros progrès ont été réalisés.

Fait à Saint-Cloud, le 1^{er} Avril 1952.

Signé : R. ARNAUD.

Ce rapport démontre, s'il en était encore besoin, la nécessité de création d'un marché couvert, ce à quoi nous nous employons activement.

Les travaux d'aménagement du terrain, situé boulevard de la République et rue Joséphine, récemment acquis par la ville, ont été entrepris d'urgence. L'assainissement du terrain est réalisé, de même que le nivellement. Nous allons adjuer très prochainement la construction des bâtiments qui seront constitués par des hallettes en béton, système Lambda, type marché de Melun, disposées en deux bâtiments de 24 et 20 mètres de long sur 30 mètres de large avec, dans chaque bâtiment, quatre allées de passage. Les hallettes seront couvertes par des lanterneaux en verre armé. Le dallage du sol sera en béton.

Nous pensons pouvoir mettre le nouveau marché en service le 1^{er} novembre prochain.

Bibliothèque Municipale

Le nombre de volumes acquis cette année dépasse 400 et 55 volumes ont été offerts par de généreux donateurs que nous remercions, à nouveau, très vivement.

Le nombre de lecteurs s'accroît également, nous comptons actuellement 520 abonnés.

Rappels que la bibliothèque est ouverte tous les matins, dimanche compris, de 10 heures à midi, sauf le lundi. De plus, elle est ouverte le jeudi, de 17 heures à 19 heures et le samedi, de 15 heures à 18 heures.

Le montant de l'abonnement annuel, donnant droit au prêt de deux volumes qui peuvent être échangés aussi souvent que l'abonné le désire, est de 600 francs par an. Les personnes titulaires de la carte d'économiquement faible ont droit à la gratuité.

Les achats de livres se font dans un esprit très éclectique; nous essayons de donner satisfaction à tous et les suggestions sont étudiées avec soin.

Nous citerons quelques-unes de nos dernières acquisitions :

Savorgnan de Brazza, de René MARAN.

Le Docteur Roux, mon Oncle, de Mary CRESSAC.

L'Anapurna, de Maurice HERZOG.

Les Saints vont en enfer, de Gilbert CESBRON.

Les livres les plus récents de H. TROYAT, J. GIONO, P. VIALAR, G. DUHAMEL, A. CAMUS, G. BEAUMONT, M. DE LA ROCHE.

Les romans policiers sont pris dans les collections du Masque, Série Blême, etc... Une série spéciale est réservée aux enfants, une autre à la philosophie.

Pour la Propreté de Saint-Cloud

Respect des lieux publics

Nous entendons souvent des récriminations justifiées sur le mauvais état de propreté des rues, trottoirs et carrefours.

Mais qui donc a le souci de faire quoi que ce soit pour remédier à ce mauvais état ? Il est fréquent de voir des personnes, par ailleurs bien élevées, jeter papiers et détritrus sur la voie publique sans penser que, en agissant ainsi, elles contribuent à donner, de notre cité, une opinion fort désagréable. Elles n'agiraient pas de même dans leur jardin personnel ou leur intérieur. Pourquoi n'ont-elles pas, pour les lieux publics, qui sont à tous, un respect au moins égal à celui qu'elles ont envers leur domicile personnel ?

Peut-être suffira-t-il qu'elles lisent ce rappel pour comprendre que chacun se doit d'agir dans la rue, en pensant qu'il n'est pas chez lui mais chez tous.

Il ne serait pas mauvais que les parents attirent l'attention des enfants sur le respect qui est dû aux choses communes. C'est un premier devoir de l'éducation sociale.

Nous portons ci-dessous à la connaissance de nos lecteurs, la lettre qui a été adressée par le Maire à Messieurs les Directeurs et Mesdames les Directrices des Etablissements scolaires de Saint-Cloud.

« Vous avez certainement dû apercevoir sur différents murs de clôture ou murs d'immeubles de la ville des graffiti tracés par des enfants fréquentant les écoles de Saint-Cloud, qui se servent pour cela, soit de craie blanche, soit de pierre tendre.

« Les enfants tracent même des inscriptions sur les automobiles en stationnement.

« Cette façon de procéder, outre qu'elle est répréhensible, a pour effet d'enlaidir les immeubles et de donner un aspect de malpropreté infiniment regrettable. Elle dénote, par ailleurs, chez les jeunes, un laisser-aller vraiment fâcheux.

« Je vous serais reconnaissant de vouloir bien intervenir auprès des élèves de votre établissement pour qu'ils ne se livrent pas à de tels méfaits, en attirant leur attention sur les sanctions auxquelles ils s'exposent.

« Je vous demanderai également de les prier de ne pas jeter de papier sur la voie publique.

« Nous avons fait placer en différents endroits, des corbeilles à papier et aimerions bien qu'elles soient utilisées.

« Vous savez qu'un des soucis de la Municipalité, c'est d'avoir la ville propre. Or, nous ne pourrions arriver à un résultat satisfaisant que si nous sommes aidés.

Aussi, nous comptons sur le personnel enseignant pour apprendre aux élèves à respecter la chose publique. C'est dans leur intérêt et dans celui de tous. »

AU CONSEIL MUNICIPAL

Les Procès Verbaux du Conseil Municipal

La loi municipale du 5 avril 1884 fut, au sujet du procès-verbal des débats, largement invoquée par des conseillers des groupes de la minorité, au cours des séances des 17 et 24 juin dernier.

Les interventions qui ne durèrent pas moins d'une heure et demie à la séance du 24 juin, se déroulèrent, toutefois, dans le calme, ce qui ne fut pas le cas le 17 juin puisque le maire dut clore prématurément la séance ainsi qu'on le verra dans le compte rendu analytique inséré dans le présent bulletin.

Que veut la minorité qui réclame l'application de la loi et qui prétend que les comptes rendus sont tendancieux et ne reflètent pas correctement les débats ? Elle veut qu'à Saint-Cloud on innove sur ce point.

Alors que dans toutes les communes, à part les localités importantes comme Versailles par exemple, où les débats sont enregistrés in-extenso par des sténographes spécialisés, il n'est donné à l'issue des séances du Conseil municipal qu'un compte rendu succinct des débats, sans qu'il soit fait état de l'analyse des observations des conseillers. A Saint-Cloud, on veut que le compte rendu donne cette analyse pour bien faire ressortir les interventions de chacun.

Il n'y a pas deux manières de procéder pour établir un compte rendu ou procès-verbal. Ou bien on fait enregistrer les débats par des sténographes spécialisés ou encore par des appareils spéciaux comme le magnétophone, ou bien l'on s'en tient à un compte rendu sommaire ne comportant que les décisions prises et mentionnant le vote de chacun.

Il est, en effet, absolument impossible à un secrétaire de séance, quel qu'il soit, de noter les dires de chaque membre, surtout quand plusieurs parlent à la fois et quand les conseillers de l'opposition, comme c'est le cas à Saint-Cloud, mélangent les questions.

Par différents votes successifs intérieurs, le Conseil, à la majorité de ses membres (voir à ce sujet les comptes rendus analytiques publiés dans les différents bulletins), a décidé qu'il ne serait fait à l'issue de chaque séance que des comptes rendus succincts, comportant avec le vote de chaque conseiller, les décisions prises par l'Assemblée. C'est par mesure d'économie qu'il en a été ainsi décidé car la présence, qui serait nécessaire, à chaque séance d'au moins deux sténographes spécialisés, de même que les nombreux stencils et feuilles de papier qu'il faudrait employer coûteraient énormément cher — et cela ne s'impose pas à Saint-Cloud où de tout temps, même après la libération, on a établi après chaque séance des comptes rendus analytiques.

On nous fait remarquer que le compte rendu analytique n'est pas le procès-verbal. C'est exact. Mais jusqu'alors il en a tenu lieu pour la raison bien simple que la loi municipale de 1884 ne dit pas expressément ce que doit contenir le procès-verbal. L'article 57 de cette loi dispose que « les délibérations sont inscrites par ordre de date sur un registre coté et paraphé par le « Préfet ou le Sous-Préfet. Elles sont signées par tous « les membres présents à la séance où mention est faite « de la cause qui les a empêchés de signer ». Les commentaires de cette loi indiquent que si un ou plusieurs conseillers refusent de signer, leur refus n'a aucun effet du point de vue de la validité de la délibération (Morgand, tome I, 10^e édition, page 432, art. 382).

Mise au point au sujet du marché couvert de Montretout

Un de nos collègues du groupe socialiste, se faisant l'écho de commérages, a déclaré à la séance du Conseil municipal du 24 juin, que nous avons fait courir le bruit que le marché couvert de Montretout ne coûterait que 15 millions de francs. Il nous a reproché de ne pas avoir ajouté aux dépenses de construction des bâtiments, celles se rapportant à l'acquisition du terrain acheté d'après lui 14 millions de francs et ne pas financer le projet comme nous l'avions prévu primitivement.

Le but du bulletin étant de renseigner nos concitoyens, nous ne pouvons passer sous silence de telles interventions qui laisseraient supposer que nous traitons les choses à la légère, sans nous soucier des deniers publics.

Ne craignant pas, par ailleurs, de traiter les affaires au grand jour en faisant notamment connaître ce que coûtent nos réalisations et comment nous les finançons, nous croyons utile d'apporter quelques précisions.

Tout d'abord, le coût d'acquisition du terrain n'est pas de 14 millions mais de 11.360.000 francs.

Si notre collègue s'était donné la peine de poursuivre ses investigations, il aurait constaté, puisqu'il est en possession des rapports des Commissions des finances, qu'après qu'il eut quitté la séance, le 31 janvier 1952, alors qu'il s'agissait de voter le budget, le Conseil Municipal avait décidé, à l'unanimité des membres présents, de fixer les conditions de règlement du prix d'achat du terrain, c'est-à-dire pour 6 millions par prélèvement sur les fonds libres et pour le reste par prélèvement sur les fonds de l'emprunt de 15 millions contracté pour travaux de voirie, étant donné qu'une partie de ces travaux de voirie était destinée au marché de Montretout et qu'elle ne s'imposait plus par suite du déplacement dudit marché.

En ce qui concerne le coût de l'opération du marché couvert, nous sommes surpris des interventions de notre collègue de la minorité qui n'ignore pas que le 9 avril 1952, le Conseil municipal a voté un crédit de 5 millions à prélever sur les fonds libres pour les travaux d'assainissement et de mise en état de viabilité du terrain et que, dans ces conditions, la dépense qui est constituée par trois éléments : l'acquisition du terrain, la mise en état de viabilité et d'assainissement de celui-ci et la construction des bâtiments, s'élèvera à 11.360.000 fr. + 5.000.000 + 15.000.000 = 31.360.000 francs, prélevée en majeure partie sur les fonds disponibles, c'est-à-dire sans aucune charge nouvelle pour les contribuables.

Nous avons seulement, à l'occasion de cette création qui profitera aux usagers du marché et surtout aux commerçants, fait rajuster le tarif des droits de place, en appliquant le coefficient 16 par rapport à 1939 pour les marchés de Dailly et des Coteaux et le coefficient 22 pour celui de Montretout. Le prix de la place de 2 mètres, qui était de 5 francs en 1939 et qui n'est actuellement qu'au coefficient 13, sera respectivement de 80 francs et de 110 francs, taxes en sus, c'est-à-dire en dessous des coefficients de hausse normaux qui sont supérieurs à 25 par rapport à 1939.

Nous sommes obligés de voir dans des interventions de ce genre, une obstruction systématique que nous ne pouvons que déplorer comme d'ailleurs la majorité de nos concitoyens.

Nous avons pensé supporter, au même titre que des travaux de voirie, la dépense d'acquisition de terrain et celle de l'aménagement, mais de confier à un concessionnaire, avec lequel nous aurions conclu un contrat de 30 ans, la construction des bâtiments qui seraient devenus propriété communale.

Il s'agissait à la séance du Conseil municipal, non pas de savoir si l'opération entreprise serait rentable, *puisqu'elle est indispensable et doit être réalisée*, mais de déterminer s'il était avantageux ou non pour la ville de construire elle-même les bâtiments plutôt que de les laisser construire par le concessionnaire avec un contrat à long terme.

Or, il s'avère que l'opération est avantageuse pour la ville puisqu'elle amortit les fonds avancés par la redevance supplémentaire versée par le concessionnaire et qu'elle n'est pas obligée de conclure un contrat de 30 ans. *Mais encore fallait-il trouver les 15 millions nécessaires.*

Il demeure toutefois entendu — et sur ce point nous avons pris position à la séance du Conseil municipal du 9 avril 1952 — que l'exploitation des marchés de Saint-Cloud, y compris le marché couvert de Montretout, continuera à être assurée par un concessionnaire tout au moins pendant trois ans, durée du contrat en cours.

Le concessionnaire qui versait à la ville 40 % des recettes totales encaissées sur les marchés, versera désormais 60 %. Nous savons ce que donnent les régies qui sont très souvent déficitaires et nous tenons, avant de nous lancer dans un mode d'exploitation autre que celui qui existe actuellement, à y voir clair dans le fonctionnement du nouveau marché couvert.

Les Activités du Centre Culturel et Artistique

Les conférences du Centre Culturel et Artistique sont de plus en plus suivies. Après celles qui furent consacrées à la Sécurité Sociale et à Savorgnan de Brazza, et qui furent faites par M. LAURENCE, adjoint au maire, nous devons signaler celles de Mme Marie CRAYSSAC, professeur au lycée de jeunes filles, écrivain de talent, qui traita, le 8 mai, du Docteur Roux, son oncle, et celle du R. P. BACHELIER, qui parla, le 29 mai, du pays des Papous.

Si celle de Marie CRAYSSAC ne comportait pas de films, les autres furent illustrées par la projection d'excellents documentaires qui furent très appréciés.

On notera en outre avec satisfaction, que les réunions bi-mensuelles de cinéma éducatif, qui font chaque fois salle comble et qui sont réservées en principe aux élèves de toutes nos écoles, attirent maintenant de nombreux Clodoaldiens qui désirent, comme les jeunes, connaître nos territoires d'Outre-Mer et les diverses parties de la France métropolitaine.

Les causeries, avec présentation de films, de M. LAURENCE, maire-adjoint, recommenceront en octobre.

On prévoit pour l'automne 1952, dans le cadre du Centre Culturel, des manifestations à propos du cent cinquantième de la naissance de Victor Hugo, du centenaire de la Médaille Militaire, une conférence sur la Syrie par Madame Louise WEISS, ex-directrice de l'*Europe Nouvelle*, une conférence sur les problèmes de l'Union Française, par M. ZINSOU, vice-président de l'Assemblée de l'Union Française.

Dans la mesure du possible, ces manifestations comporteront des auditions ou la présentation de films appropriés et inédits.

Les Procès Verbaux du Conseil Municipal

D'autre part, en droit strict, et cela résulte de la jurisprudence (Conseil d'Etat du 3 mars 1905 et 7 août 1906), les conseillers municipaux sont maîtres de la rédaction de leurs procès-verbaux.

L'arrêt du 3 mars 1905 est ainsi conçu :

« Considérant que les Conseils municipaux sont « maîtres de la rédaction de leurs procès-verbaux ;

« Considérant que dès lors, la réclamation des requérants (dirigée contre le refus par le Conseil municipal « d'insérer intégralement au procès-verbal leurs observations et protestations) ne pouvait être portée devant « le Ministre de l'Intérieur et qu'elle ne peut être davantage soumise au Conseil d'Etat... Rejet... »

Dans un autre cas où un conseiller se plaignait de ce que le Conseil eût refusé d'insérer une déclaration indiquant les motifs de sa démission, le Conseil d'Etat répond :

« Considérant que sous réserve de la mention des « motifs pour lesquels des conseillers municipaux n'auraient pas donné leur signature, les Conseils municipaux sont maîtres de la rédaction de leurs procès-verbaux et qu'aucune disposition de loi ou de règlement ne les oblige à mentionner au procès-verbal « l'analyse des observations de leurs membres ». (Arrêt du 7 août 1906).

Comment dans ces conditions peut-on affirmer que nous n'appliquons pas la loi puisque, nous le répétons, à maintes reprises, le Conseil municipal de Saint-Cloud, à la majorité de ses membres, a décidé de s'en tenir à un compte rendu succinct.

Quant au registre il est accessible, bien entendu, à tout conseiller municipal dans l'intervalle des sessions.

Voilà qui est clair et qui devrait mettre fin une fois pour toutes aux attaques dont nous sommes l'objet à chaque début de séance et qui font perdre un temps précieux.

Comme le déclarait d'ailleurs le Maire à la dernière séance, on se demande s'il ne s'agit pas d'un mot d'ordre de la part de certains groupements politiques puisque nous lisons dans la presse locale, que la dernière réunion du Conseil municipal, à Versailles, fut marquée par la violente et habituelle protestation du groupe U. R. R. sur la rédaction des procès-verbaux, *et pourtant on nous dit que les séances sont enregistrées par des sténographes spécialisés.*

Dans un but d'apaisement, la majorité du Conseil municipal, dans la séance du 24 juin dernier, a proposé la motion suivante qui a été adoptée à l'unanimité :

« Bien qu'il ait toujours été possible à tout conseiller municipal de prendre connaissance du procès-verbal « des séances que M. le Maire tient à la disposition de « ses collègues et de tous les habitants de la commune, « mais afin de mettre plus facilement le procès-verbal « à la disposition de tous les conseillers ;

« Le Conseil décide d'envoyer copie désormais du « procès-verbal, tel qu'il figure au registre des délibérations dudit Conseil, au lieu du compte rendu analytique à tous les conseillers municipaux et ce aussi « tôt que possible. »

Nous signalons que le procès-verbal transcrit au registre des délibérations comporte simplement en plus du compte rendu analytique, les délibérations prises par l'Assemblée qui contiennent, d'une part, l'exposé des motifs, d'autre part, la décision intervenue.

AMÉLIORATION ET MODERNISATION DU RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC ÉLECTRIQUE

Pour compléter le cycle de ses réalisations, la Municipalité se devait de s'attaquer au réseau d'éclairage public électrique qui a plus de 20 ans d'existence et qui a beaucoup souffert pendant sa période de non-fonctionnement, de 1940 à 1945. Notre équipement a besoin d'être amélioré et modernisé, afin de donner un meilleur éclairage.

La technique moderne permet d'obtenir un meilleur rendement avec une consommation moindre et c'est vers cette solution que la Municipalité s'est orientée. Elle a fait dresser par les services techniques municipaux un plan d'ensemble à mettre en œuvre sur cinq années. Ce plan comprend pour les 890 foyers lumineux que comporte le réseau :

- 1° Le remplacement, dans les voies de grande importance, boulevard de la République, rue Dailly, rue Gounod et rue du Calvaire, des lampes type « olomane » existantes par des lanternes à fluorescence;
- 2° Le remplacement dans les voies de 2^e catégorie mais à circulation importante, des lampes actuelles par des lampes M.L. fonctionnant moitié à incandescence, moitié à vapeur de mercure;
- 3° Le remplacement dans les autres voies des foyers à incandescence, par des lampes rectalux semi-argentées, d'un rendement légèrement supérieur aux lampes actuelles mais qui permettraient d'économiser la dépense de remplacement des miroirs des lanternes en partie désargentés.

Dans sa séance du 24 juin dernier, le Conseil municipal a donné son accord de principe pour la réalisation telle qu'elle est prévue au plan, lequel va maintenant faire l'objet d'une étude plus approfondie en vue de passer à l'exécution.

En attendant et à titre d'essai, la Municipalité a fait approuver par le Conseil municipal un projet d'installation de lanternes à fluorescence sur les candélabres du rond-point Magenta et sur les foyers lumineux situés boulevard de la République, dans la partie qui est en cours de réfection, du rond-point Magenta à la rue Coutureau.

Nous espérons donc, dans un avenir prochain, avoir un meilleur éclairage dans Saint-Cloud.

Au sujet de l'eau

Le Conseil municipal qui, le 30 janvier 1951, avait élevé une protestation au sujet de la mauvaise qualité de l'eau à Saint-Cloud, vient de réitérer sa plainte, aucune amélioration n'ayant été apporté par le Service d'Etat chargé de la distribution (Service des eaux de Versailles-Marly-Saint-Cloud).

L'eau que l'on nous déclare bactériologiquement pure n'en est pas moins imbuvable par moments.

A différentes reprises, le Maire a attiré sur ce point l'attention de l'autorité responsable. Tout dernièrement, le 26 mai, il a écrit à M. l'Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées, directeur du Service des Eaux de Versailles, Marly et Saint-Cloud, la lettre suivante :

« Monsieur l'Ingénieur en Chef,

« J'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-jointe la réclamation formulée par un de mes administrés qui se plaint du manque de pression de l'eau à certaines heures de la journée, en vous signalant que je suis journellement saisi, par des personnes habitant le quartier de Montretout, de plaintes semblables.

« Tout récemment, c'est le directeur de l'hôpital-hospice de Saint-Cloud qui m'a fait part des véhémentes réclamations formulées par le corps médical en ce qui concerne le manque de pression d'eau, ce qui occasionne de graves perturbations dans les services hospitaliers.

« J'ignore d'où cela provient et ne suis, par conséquent, pas à même de donner un renseignement utile à mes concitoyens qui sont, pour la plupart, très mécontents du service de distribution d'eau.

« Je vous signale, par ailleurs, que l'eau qui est déclarée après analyse « bactériologiquement pure » est imbuvable. Elle est par moments trouble et de couleur rougeâtre et il se forme, après repos, au fond du récipient, un dépôt important de matière sablonneuse qui tache le verre.

« Au sujet, d'une part, du manque de pression de l'eau, d'autre part, de la mauvaise qualité de cette eau, le Conseil Municipal a élevé des protestations et m'a prié de saisir les autorités responsables de la question, afin qu'il soit remédié au plus tôt à cet état de choses.

« Je vous serais reconnaissant de me faire connaître quelle est la cause de ce manque de pression et les moyens que vous envisagez pour y remédier ainsi que pour donner à la population de l'eau, propre à la consommation.

« Je profite de la présente communication pour attirer votre attention sur les constructions d'importants immeubles d'habitations collectives actuellement en cours à Saint-Cloud et sur les projets susceptibles d'être réalisés dans un proche avenir.

« Un immeuble de 12 étages, qui comportera 180 logements et un nombre égal de garages et de chambres de bonne se construit actuellement à l'angle de la rue du Mont-Valérien et de la rue du Val-d'Or.

« Un groupe d'immeubles H. L. M. qui comprendra 150 logements avec boutiques et garages est en cours de construction quai Carnot et avenue des Platanes.

« Un autre groupe d'immeubles, qui se composera de 45 logements avec garage se construit rue Henri-Régnauld et rue des Girondins.

« Des projets sont actuellement à l'étude en vue de la construction, par l'initiative privée, boulevard de la République et rue du Pierrier, de 800 à 1.000 logements.

Pour alimenter tous ces immeubles et donner la pression nécessaire, des mesures devraient peut-être être prises dès à présent par le Service d'Etat de distribution.

« Je reste à votre disposition pour vous donner les renseignements qui vous seraient nécessaires.

« Veuillez agréer, Monsieur l'Ingénieur en Chef, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le Maire,
Signé : F. CHAVETON.

Aucune réponse n'est parvenue à ce jour à la mairie, mais nous croyons savoir que le service intéressé rencontre les plus grandes difficultés pour assurer la distribution de l'eau dans des conditions normales, en raison, d'une part, de la vétusté des installations anciennes, d'autre part, de l'insuffisance des canalisations.

Cours d'Enseignement Ménager

Les cours d'enseignement ménager ont eu dans les salons du Centre Culturel, leur exposition annuelle, le mercredi 28 mai.

Nous y avons admiré un agréable étalage de manteaux, robes, blouses, combinaisons pour dames et fillettes; des chemises et costumes de garçons; des objets de layette, des broderies et tricots de toutes natures, harmonieusement disposés.

La diversité de ces travaux a permis d'apprécier à nouveau la compétence des professeurs de la Caisse d'Allocations Familiales de la région parisienne et l'habileté des élèves réussissant à transformer artistement la robe démodée de la maman, le costume usagé du père, en d'élégants ensembles très réussis, dont les enfants sont fiers et les parents heureux.

Nous ne pouvons entrer dans le détail de tout ce que compte d'assiduité une telle réussite, mais nous rappelons à nos lecteurs que les cours d'enseignement ménager comprennent : coupe, couture, cuisine; qu'ils s'adaptent aux heures de liberté des mamans, des jeunes filles, des écolières (âgées de 14 ans révolus); que des locaux avec aménagement moderne leur sont réservés au « Centre Culturel », 14, rue des Ecoles et au « Centre Social », 11, rue Albert-1^{er}.

Enfin, chaque semaine, les élèves participant aux cours sont heureuses de se retrouver autour de leurs professeurs, avec une grande ardeur au travail et un sentiment de profonde amitié.

Nous donnerons des informations plus précises au moment de la rentrée scolaire mais, dès maintenant, nous invitons toutes les mamans, jeunes filles, écolières, intéressées par cette activité si utile, à se faire inscrire aux cours d'Enseignement ménager, 14, rue des Ecoles ou 11 rue Albert-1^{er} :

Mercredi 1^{er} octobre, de 14 h. à 16 heures et de 19 heures à 20 heures.

Jeudi 2 octobre, de 10 heures à 12 heures.

COURS GRATUITS D'ENSEIGNEMENT COMMERCIAL

Comme les années précédentes, Mme CORDIER continuera, en 1952-1953, ses cours gratuits d'enseignement commercial au Centre Culturel, rue des Ecoles.

Ces cours auront lieu chaque vendredi, à 20 h. 45, à partir du mois d'octobre. S'inscrire au Centre Culturel.

INFORMATIONS DIVERSES

AU DISPENSAIRE DES COTEAUX

Nous croyons intéresser nos lecteurs en mettant sous leurs yeux quelques chiffres qui leur donneront une idée de l'activité, pendant l'année 1951, du Dispensaire tenu par les Sœurs Servantes du S. C., 11, rue Albert-1^{er}, sous la direction de M. le D^r NICOLI :

Malades reçus au Dispensaire.....	1.599	
— visités à domicile.....	652	2.251
Soins donnés au Dispensaire.....	8.301	
Vaccinations au Dispensaire.....	502	
Consultations nourrissons.....	286	
Soins à nourrissons.....	74	
Consultations maladies du sang.....	54	
Soins donnés à domicile.....	4.157	

D'autre part, un cours d'enseignement ménager, ouvert dans les locaux du Dispensaire et assuré par la Caisse d'Allocations Familiales, a été fréquenté par 25 mamans et 30 jeunes filles.

Rappelons que l'Administration du Dispensaire incombe au « Comité d'Entr'Aide Sociale de Saint-Cloud », dont le président est M. LANDRE.

Au Sujet de l'Autonomie des Lycées de Saint-Cloud

Dans sa séance du 12 décembre 1951, le Conseil Municipal a émis le vœu que les deux lycées de Saint-Cloud (garçons et filles), annexes des lycées de Versailles, deviennent autonomes.

M. le Ministre de l'Education Nationale, qui a été saisi de la question par M. le Préfet de Seine-et-Oise, a fait connaître que la transformation des deux annexes en un lycée unique autonome, ne pouvait être envisagée pour le moment.

Il a indiqué que cette autonomie serait coûteuse car elle entraînerait la création de postes de fonctionnaires logés, sans pour cela qu'en découle une amélioration de l'organisation pédagogique des établissements; que l'actuelle solution était la plus économique. Il a signalé que toute transformation de collège en lycée ou ouverture d'annexe de lycée ou création de nouveau lycée, comme ce serait le cas pour la ville de Saint-Cloud, doit figurer au budget afin que les crédits nécessaires soient prévus à la loi de finances.

Il a, en outre, fait remarquer que s'il demandait l'inscription au budget de l'autonomie des annexes de Saint-Cloud, transformation qu'il estime sans intérêt réel pour les élèves et leurs familles, ce serait au détriment d'un autre établissement, un important collège par exemple, qui ne pourrait être transformé en lycée et par suite bénéficier des avantages dont jouissent déjà les établissements de Saint-Cloud.

A la suite de cette réponse, communiquée par M. le Préfet de Seine-et-Oise, M. le Maire s'est rendu auprès de M. le Directeur général de l'Enseignement du second degré au Ministère de l'Education

Nationale qui lui a confirmé la position prise, en lui signalant que c'était une question budgétaire difficile à résoudre actuellement, mais qu'il prenait, toutefois, bonne note des desiderata exprimés par la ville de Saint-Cloud et s'emploierait à lui donner satisfaction dans les plus brefs délais possible.

M. LUCIEN DUMAS, PROVISEUR DU LYCÉE DE GARÇONS, NOUS QUITTE

M. Lucien DUMAS, proviseur du lycée de garçons de Saint-Cloud, nous quitte.

Il vient d'être nommé proviseur du lycée Jacques DECOUR (ancien lycée Rollin), à Paris.

Tout en regrettant le départ de ce brillant universitaire qui ne comptait que des amis dans notre ville, nous ne pouvons que le féliciter d'un avancement si mérité. Il prend la direction d'un des meilleurs et des plus importants lycées de Paris. « Jacques Decour » avec son annexe de Montmorency, qui était jusqu'à ces derniers temps, dirigé par M. JACOB, qui vient d'être nommé inspecteur de l'Académie de Paris.

M. DUMAS réussira dans son nouveau poste comme il a réussi partout où il est passé, à Saint-Omer, à Grenoble, à Madrid et à Saint-Cloud.

A son successeur, M. G. BLÉRIOT, agrégé d'anglais, proviseur du lycée Saint-Charles, à Marseille, et qui nous arrive avec la réputation d'un excellent administrateur, nous souhaitons la bienvenue la plus cordiale.

CONCOURS GÉNÉRAL DES LYCÉES ET COLLÈGES

Le jeune REBUT Paul, Henri, âgé de 17 ans, habitant 17, rue Pasteur, à Saint-Cloud, élève de la classe de mathématiques au lycée de garçons de Saint-Cloud, vient d'obtenir deux nominations au concours général des lycées et collèges 1952, le deuxième prix de physique et le huitième accessit de mathématiques.

Son professeur de physique est M. DREYFUS, son professeur de mathématiques M. FRIBOURG.

Nous adressons à cet élève ainsi qu'à ses professeurs, nos plus sincères félicitations.

Déjà, l'an dernier, le lycée de garçons de Saint-Cloud avait obtenu de brillants succès au concours général pour l'allemand et l'histoire.

L'Éducation physique à l'école

Le sport et l'éducation physique sont toujours à l'honneur dans nos écoles publiques.

Deux professeurs, Mme MURAT pour les filles, M. DASSAULT pour les garçons, sont chargés par la ville d'enseigner la gymnastique à nos enfants.

Cette année, 86 filles et 85 garçons se présentaient au brevet sportif et au brevet sportif populaire : courses, sauts et lancés étaient les épreuves à subir.

Le brevet sportif est accordé à ceux qui, sans avoir une note éliminatoire, ont obtenu au moins la moyenne générale de 10 sur l'ensemble des épreuves. Le brevet sportif populaire est accordé à tous ceux qui, tout en ayant la moyenne générale de 10 exigée pour le brevet sportif, ont obtenu au moins 10 dans chacune des épreuves.

Voici quels ont été les résultats pour l'ensemble des trois groupes scolaires :

GARÇONS			
<i>Brevet sportif</i>		<i>Brevet sportif populaire</i>	
Présentés	85	Présentés	85
Admis	80	Admis	73
FILLES			
<i>Brevet sportif</i>		<i>Brevet sportif populaire</i>	
Présentées	86	Présentées	86
Admises	78	Admises	65

A signaler que Jean-Claude FOREST, de l'École du Centre, avec 96 points sur 100 et Janette TOURU, également de l'École du Centre, avec 87 points sur 100, ont été reçus premiers du canton avec félicitations du jury.

La Municipalité adresse ses félicitations aux lauréats et aux professeurs pour ces brillants résultats.

La Société Municipale

L'U. A. S. "LA CLODO"

Après la brillante saison accomplie par la section de foot-ball de la Société municipale l'U. A. S. « La Clodo », c'est au tour de la section de gymnastique de faire parler d'elle.

Cette section, dont le passé est glorieux, qui était en sommeil depuis quelques années faute d'emplacements appropriés pour l'entraînement, vient de remporter un

éclatant succès à la 3^e fête fédérale de gymnastique qui s'est déroulée à Roubaix pendant les fêtes de la Pentecôte.

Plus de 300 sociétés françaises et étrangères, groupant 4.000 gymnastes, y prirent part.

La section de « La Clodo », après huit mois seulement de travail, sous la direction de son professeur L. RAMILLON, a enlevé brillamment le 1^{er} prix d'excellence en deuxième division, laissant derrière elle 40 sociétés.

Nous adressons nos très vives félicitations à tous.

Nous rappelons que les cours de la section de gymnastique ont lieu les mardi et vendredi soir, à 20 h. 30 pour les adultes et les jeudi et samedi, à 18 heures pour les pupilles, au gymnase municipal, rue de Buzenval.

La section de basket de notre Société municipale ne s'est pas montrée moins active que les autres. Les équipes : cadets, cadettes, seniors, juniors et minimes ont obtenu au cours de la saison des résultats très satisfaisants.

L'équipe « cadettes », sous la conduite de leur capitaine CAENEN Joëlle, a terminé première avec le stade français, sur huit équipes, dans le championnat de Paris, poule D et en finale 3^e sur 33 équipes. Elles ont été entraînées avec régularité par M. Jacques DOHY.

L'équipe « cadets » très bien emmenée par le capitaine GATINEAU, a fait une très bonne saison. Cette équipe termine 2^e de sa poule. Résultats : 8 matches gagnés, 1 perdu, 2 matches gagnés par forfaits.

L'équipe « seniors masculine » a fait de grands progrès dans la technique du jeu; les équipes premières de « La Clodo » se sont entraînées très régulièrement avec M. CLAUDE, équipier premier du stade français.

L'équipe « seniors féminine », placée sous la direction de Mme MULOT, a fait un très beau travail en préparant une place de choix (division d'honneur, championnat de Paris) pour la saison 1952-1953.

L'équipe « juniors », qui a été formée en cours de saison, a gagné tous ses matches, très forte, elle doit très bien faire la saison prochaine.

L'équipe « minimes », pleine d'allant, a obtenu de très bons résultats dans sa catégorie. C'est une bonne pépinière pour l'avenir.

La section de volley-ball s'est elle aussi distinguée dans le championnat de Paris, saison 1951-1952.

L'équipe première masculine, avec son dynamique capitaine PROST, a enlevé la place de 2^e dans la division promotion d'honneur où elle n'a été battue, au retour comme à l'aller, que par l'A.S.P.T.T. qui détient le titre.

Pour la saison 1952-53, cette équipe sera en division d'honneur et disputera les éliminatoires du championnat de France. Nous lui souhaitons bonne chance.

L'équipe féminine est nouvelle dans cette compétition et n'a pas encore obtenu de résultats satisfaisants.

Toutes nos félicitations et remerciements à nos jeunes sportifs ainsi qu'à leur président de Société, professeurs, moniteurs, entraîneurs, capitaines, arbitres, enfin à tous ceux qui, par leur action, leur encouragement et leur dévouement, permettent à notre Société de gymnastique municipale de remporter de brillants succès, de figurer en bonne place dans les championnats et de porter bien haut les couleurs « bleu marine avec parements jaunes » de « La Clodo ».

AU STADE KELLY

Le Challenge Edouard Bonnefous

Le dimanche 22 juin, des matches de volley-ball et de basket-ball ont eu lieu en vue de l'attribution du challenge Edouard Bonnefous.

Les demi-finales se sont déroulées le matin. En volley, le C.O.B. bat le C.A.S., 3 sets à 0 et l'A.S.P.T.T. bat La Clodo 3-2. La finale, chaudement disputée, vit le triomphe du C.O.B. sur l'A.S.P.T.T., 3 sets à 1.

En match de classement, La Clodo bat C.A.S. par 3 à 2.

En basket où huit équipes devaient se mesurer à La Clodo, une seule, le C.A.U. était malheureusement présente. Elle fut battue par La Clodo.

Les heureux capitaines du C.O.B. et de La Clodo reçurent la coupe des mains de son donateur, M. le Député Ed. BONNEFOUS, ancien ministre, et furent vivement félicités par MM. CHAVETON, maire; LAURENCE, adjoint; HUET, président de La Clodo, LAUDRÉ et DURIS, vice-présidents.

C'est la seconde fois que le C.O.B. reçoit le trophée de victoire : qu'il s'applique à le conserver encore longtemps, de même que La Clodo qui, elle, le reçoit pour la première fois.

Nous adressons nos remerciements à M. Edouard BONNEFOUS et nous félicitons chaudement les équipes gagnantes.

Pour les Grandes Orgues

Il serait commun de dire que le concert spirituel donné en l'église de Saint-Cloud, le mardi 29 avril pour la restauration des orgues a revêtu un noble caractère. Ce n'est pas avec de pauvres petits mots qu'on peut s'exprimer, lorsqu'il s'agit du pathétique.

Dès 21 heures, les auditeurs occupaient toutes les places, emplissant de leur masse silencieuse et attentive le chœur et les bas-côtés de la nef sonore qui, bientôt, retentit du *Prélude en sol majeur*, de J. S. BACH, suivi de sa fugue d'une mystique légèreté.

On entendit ensuite les célèbres chorales du génial auteur : six motifs profonds, tel le *Magnificat*, ou bien vifs et frais, allègres, voire primesautier (*in dulci júbilo*) où l'on retrouve les évocations des carillons de Malines et de Bruges, un ensemble constituant une fresque étincelante.

Gaston LITAIZE était au clavier qu'il animait de ses doigts virtuoses et de son âme passionnée...

Alors, les chœurs Jean MACIET bondirent sous les voûtes et les arcatures. Ce fut le merveilleux Motet à cinq voix mixtes, de J. S. BACH : cantate exécutée *a capella*, ornée de strophes tantôt limpides et rêveuses, nostalgiques, tantôt rudes ou trépidentes, autoritaires.

L'orgue encore ! Du César FRANCK en variation. La délicatesse de DUPRÉ sur un thème en sol mineur. Puis le maître LITAIZE interprète lui-même ses œuvres, *Élévation* et *Postlude* : deux pièces liturgiques hautement colorées, ainsi qu'une *Improvisation* composée comme une cascade de notes brèves.

Au salut, les chœurs reprennent possession de l'oreille définitivement séduite par l'ampleur de l'harmonie sereine. Les phrases aériennes d'AICHINGER succèdent aux ondes fugitives de VAN BERCHEM pour recréer un aimable XVI^e siècle, tandis que puissamment lancé, le *Tantum ergo*, de G. ARNOUX, tonne de sa voix orageuse et dramatique, laissant prévoir enfin le *Choral terminal de la Passion selon Saint Jean*, dans une dernière et sublime envolée.

De telles manifestations d'art musical sont trop peu nombreuses mais, en présence de ce premier succès, d'autres suivront et c'est ainsi que, déjà, un second récital, donné le 27 mai, à la demande de beaucoup de mélomanes et d'auditeurs eclectiques, fut offert, cette fois, en solennel hommage à la Vierge.

Marie, Reine des Cieux, fut de tous temps l'inspiratrice des peintres, des graveurs, des sculpteurs éblouis par tant de douceur et de beauté grave. A ces artistes profonds, ces maîtres de la plastique, de la forme et de la couleur, manquaient parfois les sentiments d'harmonie céleste que traduisent des musiciens en sublimes accents.

Ce sont ces préludes et ces fugues de J. S. BACH, cette fluide *Rédemption*, de César FRANCK, en opposition à *Sainte Nuit* : Noël ancien, qui remuèrent intimement chacun, fut-il profane.

La voix suave et veloutée de Camille MAURANE s'est faite joliment entendre, puis, aux chœurs de Jean MACIET, toujours si pleins de charme prenant, succédèrent les *Adieux des Bergers*, de BERLIOZ et cela termina la première partie consacrée à la Vierge. La seconde fut peut-être encore plus captivante car on y a pénétré des pages incomparables de HAENDEL, de SCHUTZ, de MONTEVERDI, de CAPLET, etc., etc...

En conclusion, il faut absolument ouïr ces œuvres magistrales, ces morceaux impérissables et magnifiques, d'abord parce que c'est un régal élevé et qu'on apporte ainsi l'aide matérielle que les grandes orgues attendent pour être réparées.

Dans tout ce qui précède, on peut s'étonner du volage qui semble estomper Charles GOUNOD, GOUNOD qui composa nombre de messes dans des styles raffinés, GOUNOD qui fut le premier titulaire des orgues de notre église, GOUNOD qui tient tant au cœur culturel et artistique de Saint-Cloud.

Mais cette discrétion n'était consentie, voulu même, que pour donner plus d'éclat à une troisième manifestation sous la forme de conférence-audition à la gloire de GOUNOD, par son élève Henri BUSSE, membre de l'Institut, qui fut organiste et maître de chapelle à Saint-Cloud pendant 30 ans : tryptique en rehaut sublimisé !

Salle Municipale des fêtes, donc, le jeudi 26 juin, à 17 heures, Henri BUSSE, maintenant âgé de 81 ans, parla du grand homme avec une surprenante fraîcheur dans le ton et l'esprit. En termes enjoués, il rappela certains épisodes de sa fréquentation avec GOUNOD ; il conta maintes anecdotes, tantôt avec une fine malice, tantôt avec touchante émotion, toujours avec bonhomie.

Rien de doctoral, rien du pontife : BUSSE est spontanément sympathique. Chemin faisant, au cours de son attrayant conférence, il ménagea la place nécessaire à l'audition des œuvres du maître, par des artistes, tous de l'Opéra, accompagnés au piano par Jeannine RUEFF, Grand Prix de Rome.

Jean GIRAudeau, dont la voix est tellement agréable, chanta *Le Soir*, qui est une poésie de LAMARTINE, Michel ROUX, avec *l'Air de Vulcain*, de PHILÉMON et BAUCIS, emmena l'auditoire au tréfond des abîmes où peut descendre une basse aussi grave. Sur scène, le quator d'instruments à cordes Monique JEANNE, exécuta avec brio une pièce en la mineur, composée à Saint-Cloud en 1890 et dédiée par GOUNOD à son petit-fils, Charles de LASSUS. Le public, enthousiasmé et ravi, entendit le célèbre duo de *Mireille* (air de la Crau), par la gracieuse Mme Jacqueline BRUMAIRE et son partenaire, M. GIRAudeau, dont on ne peut oublier les ressources vocales si nuancées. Quant à Henri MERCKEL, violon solo de l'Opéra (et de surcroît Clodoaldien !) il se tailla un juste succès en jouant superbement *l'Hymne à Sainte Cécile*. Enfin, les *Stances de Sapho*, classiques, chantées par Mlle Geneviève SERRES, incarnant avec une troublante sobriété de gestes l'héroïne passionnée (d'Emile AUGIER) qui va mourir, laissa tous les privilégiés qui l'écoutèrent, intérieurement transportés et fortement émus.

En un mot, nous devons toute cette joie et cette émotion à Henri BUSSE et le Maire de Saint-Cloud, M. CHAVETON, le lui dit avec beaucoup de sincérité, dans une allocution dont voici les principaux passages :

Mon Cher Maître,

La ville de Saint-Cloud, à laquelle vous êtes resté si attaché et pour tant de raisons — vous le prouvez aujourd'hui — est fière de recevoir l'un des siens, dont la réussite a été si brillante. Mais ce n'est pas tant l'illustre membre de l'Institut que vous êtes, ni le musicien célèbre, ni l'actuel conseiller technique de l'Opéra qui vient, après un labeur écrasant de quatre mois et demi, de mettre sur pied *Les Indes Galantes*, de Jean Rameau, le plus magnifique spectacle d'Opéra qui ait jamais été offert au public.

En réalité, l'homme que nous recevons aujourd'hui, c'est l'ami de Saint-Cloud depuis toujours, de ce Saint-Cloud où vous passâtes 32 années comme organiste et maître de chapelle, mais surtout l'ami de Gounod, notre grand homme.

Je vous remercie au nom des membres de la famille Gounod, largement représentée ici, au nom de la ville de Saint-Cloud, de vouloir bien aujourd'hui nous confier vos souvenirs sur Gounod, dont vous avez été le seul disciple pendant les trois dernières années de sa vie et dont vous êtes l'héritier spirituel.

Je serais bien ingrat si je ne remerciais pas non plus les brillants artistes qui, bénévolement, vont nous charmer : M. Jean Giraudeau et M. Michel Roux, de l'Opéra, le quator Monique Jeanne, avec Marie-Rose Guet, Françoise Onfroy, Jean Deferriex, Mlle Geneviève Serres, de l'Opéra; Mme Jacqueline Brumaire, de l'Opéra, Mlle Jeannine Rueff, Grand Prix de Rome.

Je garde pour la fin de mon énumération — je suis sûr que ses collègues de l'Opéra ne m'en voudront pas — M. Henri Merckel, violon solo de l'Opéra, qui, aux nombreux titres qu'il possède, joint pour nous l'un des plus précieux : celui d'être l'un des nôtres, un habitant de Saint-Cloud.

Je suis heureux de saluer tout particulièrement ici M. Merckel et de le féliciter publiquement pour la Légion d'Honneur qu'il vient de recevoir il y a quelques semaines.

Merci aussi au public qui, malgré une heure peu commode, est venu et va aider le comité qui a déjà donné deux manifestations, comité que préside avec beaucoup de dévouement M. Jean

Maciet, notre éminent maître de chapelle, successeur à nos grandes orgues de Gounod, Henri Busser et Gaston Litaize.

Ces orgues de Cavaille Coll, qui sont précisément les mêmes que les orgues de notre Opéra de Paris, ont un urgent besoin d'une réparation qui sera minutieuse et très onéreuse.

Cette conférence de M. Henri Busser s'inscrit dans un programme qui a déjà comporté deux concerts religieux organisés par le Docteur Bailly, en l'Eglise de Saint-Cloud, programme qui se continuera en octobre.

Nous espérons que vous voudrez bien continuer à vous y intéresser et, d'avance, au nom de tous ceux que la restauration des orgues de l'église de Saint-Cloud ne peut laisser insensibles, je vous adresse un profond et sincère remerciement.

La restauration des orgues nécessitera des frais considérables... aussi, M. Roger TRODE, 23, rue d'Orléans, à Saint-Cloud, recevra avec reconnaissance les dons qui lui seront adressés dans ce but. Compte chèque postal : Paris 469.40.

A L'HOPITAL

Lors de la dernière séance du Conseil d'Administration de nos Etablissements hospitaliers, le compte financier pour l'année 1951 a été présenté à la date prescrite et a révélé une gestion parfaitement saine.

On a constaté qu'il y avait eu 64.658 journées à l'Hospice, 18.706 à l'Hôpital dans le service de médecine et 18.670 en chirurgie dont 4.732 pour la maternité.

Cela prouve que les deux maisons ont été considérablement fréquentées l'année dernière, produisant 93.000.000 de francs sur 110.831.973 francs de recettes totales.

Au chapitre des dépenses, l'article consacré à l'entretien des bâtiments est de beaucoup le plus important de tous les autres postes puisque 5.500.000 francs ont été payés pour les travaux effectués à l'Hôpital et 2.000.000 de francs à l'Asile Lelegard.

A quoi servent ces dépenses ? A des améliorations importantes à l'Asile de vieillards et à de grosses réfections à l'Hôpital dont le ravalement de la façade n'est pas la moindre. Un programme chargé de travaux se poursuit d'ailleurs sans interruption et c'est ainsi que, dès le début de 1952, la transformation complète du service de chirurgie des femmes fut entreprise. L'installation en est maintenant achevée et l'ensemble de ce service peut rivaliser avec les plus belles créations hospitalières de la région parisienne. Il en est pareillement du bloc radiologique, ultra-moderne, dont deux appareils coûtent 2.416.000 francs, et ce n'est pas fini car un autre doit être achevé incessamment.

D'autres services sont ou vont être modifiés avantageusement, rénovés, complétés, comme le fut le laboratoire d'analyses.

COMMÉMORATION DE LA FÊTE DE LA VICTOIRE

Le 8 mai, M. le Maire de Saint-Cloud, entouré des adjoints, de plusieurs conseillers municipaux, en présence des nombreux Présidents de sociétés, d'Anciens Combattants et d'Anciens Prisonniers de Guerre, avec leurs drapeaux, a déposé au Monument aux Morts, place de l'Eglise, une gerbe de fleurs. La minute rituelle de silence a été observée.

ANNIVERSAIRE DE L'APPEL DU 18 JUIN

Le 18 juin, au Monument aux Morts, place de l'Eglise, M. LAURENCE, maire-adjoint, a déposé en présence du Maire et de quelques personnes, une gerbe de fleurs pour commémorer l'appel à la résistance adressé le 18 juin 1940 par le Général DE GAULLE.

Un beau geste à l'égard des Combattants d'Indochine

L'Entraide Clodoaldienne, créée au début de la guerre 1939-1945, dans le but de venir en aide aux militaires appelés sous les drapeaux a cessé son activité à la libération, après avoir secouru des soldats et de très nombreux prisonniers et leur famille.

Le Comité d'administration de cette œuvre, désireux d'améliorer le sort des combattants d'Indochine, vient de répartir la majeure partie des fonds dont il disposait encore entre les soldats Clodoaldiens actuellement sur le théâtre d'opérations d'Extrême-Orient.

Une somme de 5.000 francs a été envoyée par le Maire, ext-trésorier de l'Entraide, à chacun des sept Clodoaldiens actuellement en Indochine, qui se sont empressés d'adresser des lettres de remerciements vraiment touchantes, notamment le sergent-chef MALEZIEUX Henri, qui écrit en ces termes :

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 7 mars et du mandat de 5.000 francs. Je suis profondément touché par la beauté de votre geste, et je vous prie d'accepter l'expression de mes remerciements les plus sincères et de ma reconnaissance. Soyez d'autre part assuré de mon entier dévouement et de mes sentiments les meilleurs pour l'Entraide Clodoaldienne.

Je me ferai un devoir d'accomplir au mieux l'humble mission qui m'est confiée dans le combat du Monde Libre, assuré de votre soutien moral et de la compréhension des meilleurs des Français.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations respectueuses.

Nous remercions vivement le Comité d'administration de l'Entraide Clodoaldienne de son beau geste, de même que nous le remercions, au nom des pauvres, d'avoir versé au Bureau de Bienfaisance le reliquat de la somme restant en caisse après ce don.

LES OBSÈQUES DE LOUIS ALBRECHT

Le 1^{er} juillet 1952 a été transportée à Saint-Cloud la dépouille mortelle de Louis ALBRECHT, né à Saint-Cloud, le 22 février 1930, dont les parents habitent 6, rue des Ecoles, à Saint-Cloud.

M. Louis ALBRECHT, soldat au 3^e bataillon colonial de commandos parachutistes, est mort pour la France à Son La, pays Thai (Tonkin), le 4 mai 1949. Tout jeune, il avait reçu une médaille de sauvetage pour son dévouement.

Il a été inhumé au cimetière de Saint-Cloud, en présence de la Municipalité, des délégations d'Anciens Combattants et de très nombreux amis.

Nous présentons à sa famille nos plus sincères condoléances.

DISTINCTIONS HONORIFIQUES

Nous avons relevé au *Journal Officiel* les promotions suivantes :

Légion d'Honneur

Au grade de Chevalier

M. André ROULLEAUX, conseiller du commerce extérieur de la France, 14, rue des Tennerolles, Saint-Cloud (décret du 15 janvier 1952, *J. O.* du 20).

M. SAVARIT Marius, directeur général de la Société Morane-Saulnier, 61, rue de Buzenval (décret du 25 janvier 1952, *J. O.* du 7 février 1952).

Nous adressons nos très vives félicitations à nos deux concitoyens.

L'ACTIVITÉ DE NOS CONCITOYENS

Le samedi 14 juin a eu lieu, à Versailles, l'inauguration, en présence de M. le Préfet de Seine-et-Oise et de nombreuses personnalités, de la station d'épuration des eaux usées du carré de Réunion.

Les plans des bâtiments de cette station sont dûs à notre concitoyen, M. UTUDJIAN, architecte, qui est spécialiste des questions souteiraines et qui vient de faire éditer par les « Presses Universitaires de France », dans sa collection « Que sais-je », un ouvrage très intéressant, intitulé : *L'urbanisme souterrain par Edouard Utudjian*.

Nous adressons tous nos compliments et félicitations à l'intéressé.

Compte-rendu Analytique de la Séance du Conseil Municipal

SÉANCE DU MERCREDI 9 AVRIL 1952

Présents : MM. CHAVETON, maire; MONSEL, ROLLIN, SCHREDER, LAURENCE, adjoints; DEVEZE, Mlle LAPLANCHE, MM. BERGER, BEAUFOUCHER, DISCOUR, OBLE, DUCROS, PETIT, COLIN, MARIN, CHAUVEAU, POUSEUR, GALATAUD, COMEAU, GUÉDON, DESPLANQUES, LE GUEN.

Excusés : MM. CLEMENTEL, CADET, FINELLE, BILLARD.

Absente : Mme NOSLEY.

Conformément aux dispositions de la loi du 6 septembre 1947, les pouvoirs suivants ont été donnés :

M. CLEMENTEL a donné pouvoir à M. MONSEL.

M. CADET a donné pouvoir à M. COMEAU.

MM. FINELLE et BILLARD ont donné pouvoir à M. LE GUEN mais un seul pouvoir compte.

M. R. BEAUFOUCHER a été élu secrétaire de séance par 18 voix contre 5 et 2 abstentions.

Ont voté pour : MM. CHAVETON, MONSEL, ROLLIN, SCHREDER, LAURENCE, DEVEZE, Mlle LAPLANCHE, MM. BERGER, BEAUFOUCHER, DISCOUR, OBLE, DUCROS, PETIT, COLIN, MARIN, CHAUVEAU, POUSEUR, CLEMENTEL.

Ont voté contre : MM. GALATAUD, COMEAU, GUÉDON, DESPLANQUES, CADET.

Se sont abstenus : MM. LE GUEN, FINELLE.

..

Avant d'ouvrir les débats, M. MONSEL, premier adjoint, a adressé, au nom du Conseil municipal, ses félicitations à M. CHAVETON, maire, promu Chevalier de la Légion d'Honneur par décret du 25 mars 1952. M. le Maire a remercié chaleureusement ses collègues.

..

A la demande de M. DESPLANQUES, au nom du groupe communiste, la rectification suivante est apportée au procès verbal :

Page 4. — Au sujet du vote intervenu à la suite de la motion présentée par le groupe socialiste tendant à rendre hommage au Maréchal de Lattre de Tassigny, il est mis : résultat du premier vote : « Se sont abstenus les conseillers du groupe communiste » au lieu de « unanimité. »

M. COMEAU fait observer que dans le procès verbal de la dernière séance, il est porté à la première question concernant l'acquisition du terrain de la rue de l'Yser, que MM. LE GUEN, FINELLE et BILLARD ont voté contre alors que, d'après lui, ces trois conseillers avaient quitté la séance avant qu'intervienne le vote de cette question.

Aucune précision n'est apportée à ce sujet par le groupe socialiste.

M. le Maire signale que, lors de la dernière séance, il a déclaré au sujet du départ des conseillers du groupe socialiste que « l'abandon était une lâcheté ». Or, il a été indiqué dans le procès-verbal que « l'abandon était un manque de courage ». Il demande que la rectification soit faite.

Le procès-verbal a été voté par 18 voix, celles des conseillers du groupe de la majorité, contre 9, celles des conseillers du groupe communiste et du groupe socialiste. M. LE GUEN déclare qu'il avait l'intention de s'abstenir mais que, devant les paroles prononcées par M. le Maire, il vote contre.

Abordant les questions portées à l'ordre du jour, le conseil :

1° Décide, à l'unanimité, de contracter un emprunt de 25 millions de francs et d'ouvrir des crédits complémentaires en vue du règlement des indemnités fixées par la commission arbitrale d'évaluation en ce qui concerne l'expropriation par la ville de la propriété Leygues, boulevard de la République, des immeubles situés rue du Docteur-Desfossez (perception, contributions directes et indirectes, consultation des nourrissons), ainsi que du terrain situé rue de Buzenval, entre le stade Kelly et le garage municipal.

Vote les centimes additionnels nécessaires au remboursement, en 30 ans, de l'emprunt de 25 millions qui sera réalisé auprès de

la Caisse d'Epargne de Versailles et auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations;

2° Décide, à l'unanimité, de relever, dans les conditions fixées par le Conseil départemental de l'Enseignement primaire, dans sa séance du 19 décembre 1951, les indemnités de logement allouées aux instituteurs et institutrices qui ne bénéficient pas de logement en nature;

3° Décide, à l'unanimité, de relever les vacations horaires aux sapeurs-pompiers communaux dans les conditions fixées par un arrêté ministériel du 12 janvier 1952.

En ce qui concerne la réorganisation du corps de sapeurs-pompiers, des demandes de renseignements ont été formulées par différents conseillers (MM. GUÉDON, GALATAUD, LE GUEN) au sujet notamment des effectifs anciens et nouveaux et des droits à la retraite de ceux qui ne font pas partie de la formation actuelle;

4. Décide, à l'unanimité, d'acquérir deux bennes à tassement pour l'enlèvement des ordures ménagères pour remplacer deux véhicules datant de 1932 qui sont arrivés à la limite d'usure et dont le rendement est insuffisant en raison de l'accroissement du tonnage des ordures collectées qui est passé, pour un trimestre d'hiver, de 1.218 tonnes en 1939 à 1.604 tonnes en 1952.

Décide, en outre, en vue de réaliser des économies appréciables de carburant, d'acquérir des véhicules à moteur Diésel et de passer un marché de gré à gré avec les établissements Latil pour les châssis et cabines et avec les établissements Genève pour les bennes. Vote les crédits nécessaires à ces acquisitions dont le règlement s'effectuera en cinq années pour les châssis et au comptant pour les bennes à l'aide des disponibilités budgétaires.

M. LE GUEN regrette que la Municipalité n'ait pas incorporé ces acquisitions de véhicules neufs dans un plan d'ensemble qui aurait permis d'échelonner la dépense et d'éviter le recours au crédit en n'achetant qu'une benne à la fois. M. le Maire répond que chaque chose est faite en son temps, au fur et à mesure des disponibilités financières et que jusqu'alors, le remplacement des véhicules actuellement en service ne s'était pas imposé;

5° Décide, à l'unanimité, de faire déplacer par une entreprise spécialisée les lampadaires électriques situés boulevard de la République, dans la partie comprise entre le rond-point Magenta et la rue Coutureau, afin de permettre aux Ponts et Chaussées de Seine-et-Oise de procéder à l'élargissement de la voie. Décide, en outre, de passer un marché de gré à gré avec la Société Forclum et ouvre le crédit nécessaire au règlement de la dépense.

M. LE GUEN fait remarquer qu'il y avait d'autres entreprises que la Société Forclum, qui étaient en mesure d'effectuer ces travaux;

6° Décide, par 20 voix contre 5, de faire effectuer par Gaz de France les travaux de renforcement de la canalisation de gaz située avenue des Platanes, en vue d'alimenter, avec une pression suffisante, les immeubles en cours de construction, avenue des Platanes et rue Feudon et de renforcer la pression en ce qui concerne l'alimentation des grands immeubles des rues des Gâte-Ceps et du Bois-de-Boulogne.

Approuve les devis établis par Gaz de France qui ne fait supporter à la commune, conformément aux clauses contractuelles, que la différence entre le prix actuel de la canalisation de 80 m/m et celle de 200 m/m qui sera posée et qui permet à la commune de se libérer de la somme mise à sa charge en 25 annuités, lesquelles seront en partie couvertes par les redevances et taxes à percevoir ultérieurement par la ville sur les nouvelles consommations de gaz.

Ont voté pour : MM. CHAVETON, MONSEL, ROLLIN, SCHREDER, LAURENCE, DEVEZE, Mlle LAPLANCHE, MM. BERGER, BEAUFOUCHER, DISCOUR, OBLE, DUCROS, PETIT, COLIN, MARIN, CHAUVEAU, POUSEUR, CLEMENTEL, LE GUEN, FINELLE.

Ont voté contre : MM. GALATAUD, COMEAU, GUÉDON, DESPLANQUES, CADET.

Avant d'aborder cette question, M. GALATAUD avait fait remarquer qu'il s'agissait là de travaux de viabilité destinés aux immeubles H. L. M. en cours de construction, avenue des Platanes, et que, conformément aux dispositions d'un décret du 15 janvier 1952, ces travaux pouvaient être incorporés par la Société d'H. L. M. dans le montant des prêts garantis par l'Etat pour le règlement des dépenses de construction.

M. ROLLIN avait signalé que les constructions d'H. L. M., entreprises avenue des Platanes, n'étaient pas financées à l'aide de prêts garantis par l'Etat et que, dans ces conditions, le décret en question n'était pas applicable.

M. le Maire avait fait observer, par ailleurs, qu'il s'agissait d'une canalisation de gaz qui n'était pas uniquement destinée aux immeubles H. L. M.;

7° Décide, par 20 voix contre 5, celles des conseillers du groupe communiste qui ont lié cette question à la précédente, de faire construire à frais commun (50 % pour la commune, 50 % pour la Société « Le Foyer du Fonctionnaire et de la Famille »), un tronçon d'égoût avenue des Platanes, destiné à relier les immeubles H. L. M. en cours de construction et le collecteur principal situé quai Carnot;

8° Décide, par 20 voix et 5 abstentions, de faire procéder de toute urgence aux travaux d'assainissement et de viabilité du terrain récemment acquis par la ville pour la construction d'un marché couvert, afin de permettre l'édification des bâtiments et l'installation du marché de Montretout. Ouvre les crédits nécessaires à l'exécution de ces travaux qui seront financés par la ville et exécutés par l'entreprise adjudicataire de travaux similaires qui

devaient être effectués sur le boulevard de la République, à l'emplacement du marché actuel.

Ont voté pour : MM. CHAVETON, MONSEL, ROLLIN, SCHREDER, LAURENCE, DEVÈZE, Mlle LAPLANCHE, MM. BERGER, BEAUFUCHER, DISCOUR, OBLE, DUCROS, PETIT, COLIN, MARIN, CHAUVEAU, POUSSEUR, CLEMENTEL, LE GUEN, FINELLE.

Se sont abstenus : MM. GALATAUD, COMEAU, GUEDON, DESPLANQUES, CADET;

9° Après avoir discuté assez longuement, à l'effet de savoir s'il convenait, comme le proposaient la Municipalité et la Commission des finances, de confier la construction des bâtiments du marché de Montretout au concessionnaire actuel en prolongeant son contrat de 27 années et en adoptant les moyens financiers que comportait cette opération, moyens qui permettaient à la ville de bénéficier d'une redevance annuelle supplémentaire et de devenir propriétaire des bâtiments sans bourse déliée, ou s'il y avait lieu, comme le proposaient MM. DUCROS, GALATAUD et LE GUEN, de faire financer la construction des bâtiments par la ville et d'avoir ensuite recours à la régie directe pour l'exploitation du marché devenue plus facile avec des installations fixes.

Après avoir discuté des avantages et des inconvénients de la concession et de la régie;

Après une suspension de séance qui a duré un quart d'heure; Emet les votes ci-après à la suite d'une motion présentée par le Maire :

1° Le Conseil, tenant compte des expériences précédentes et négatives des régies et du dirigisme, décide de confier la construction et la gestion du marché de Montretout à un concessionnaire;

Ont voté pour : MM. CHAUVEAU, MONSEL, ROLLIN, SCHREDER, LAURENCE, DEVÈZE, Mlle LAPLANCHE, MM. BERGER, BEAUFUCHER, DISCOUR, OBLE, PETIT, COLIN, MARIN, CHAUVEAU, POUSSEUR, CLEMENTEL.

M. DEVÈZE, qui désire connaître le résultat d'une étude comparative entre les deux systèmes, vote pour mais fait des réserves.

Ont voté contre : MM. DUCROS, GALATAUD, COMEAU, CADET, GUEDON, DESPLANQUES, LE GUEN, FINELLE;

2° Le Conseil, compte tenu des propositions de l'entreprise concessionnaire, décide de faire un appel d'offres auprès d'autres concessionnaires spécialisés pour avoir les meilleures conditions.

Ont voté pour : MM. CHAUVEAU, MONSEL, ROLLIN, SCHREDER, LAURENCE, DEVÈZE, Mlle LAPLANCHE, MM. BERGER, BEAUFUCHER, DISCOUR, OBLE, PETIT, COLIN, MARIN, CHAUVEAU, POUSSEUR, CLEMENTEL.

Ont voté contre : MM. DUCROS, GALATAUD, COMEAU, CADET, GUEDON, DESPLANQUES, LE GUEN, FINELLE;

3° Décide d'étudier en commun un contrat prévoyant des clauses de résiliation, de remboursement anticipé et les conditions techniques de construction.

Ont voté pour : MM. CHAVETON, MONSEL, ROLLIN, SCHREDER, LAURENCE, DEVÈZE, Mlle LAPLANCHE, MM. BERGER, BEAUFUCHER, DISCOUR, OBLE, PETIT, COLIN, MARIN, CHAUVEAU, POUSSEUR, CLEMENTEL, GALATAUD, COMEAU, DESPLANQUES, GUEDON, CADET.

Se sont abstenus : MM. DUCROS, LE GUEN, FINELLE.

Préalablement à ces trois votes, l'Assemblée avait, par 16 voix contre 9, rejeté la proposition de M. GALATAUD, appuyé par M. LE GUEN, qui demandait qu'une étude soit faite sur les deux systèmes de concession ou de régie directe.

Les 16 voix étaient celles de : MM. CHAVETON, MONSEL, ROLLIN, SCHREDER, LAURENCE, Mlle LAPLANCHE, MM. BERGER, BEAUFUCHER, DISCOUR, OBLE, PETIT, COLIN, MARIN, CHAUVEAU, POUSSEUR, CLEMENTEL.

Les 9 voix, celles de : MM. DEVÈZE, DUCROS, GALATAUD, COMEAU, GUEDON, DESPLANQUES, CADET, LE GUEN, FINELLE.

10° Décide, par 20 voix et 5 abstentions, de fixer le barème du prix de séjour à la colonie de vacances municipale de Charbonnière pour 1952, ainsi que la rémunération à accorder au personnel directeur, d'encadrement et de service, pour la période de fonctionnement de la colonie qui aura lieu du 12 juillet au 22 septembre inclus : première session du 12 juillet au 16 août, deuxième session du 16 août au 22 septembre.

Le barème du prix de séjour est le suivant :

Famille dont le montant des ressources mensuelles, non compris les allocations familiales est :

Inférieur à 15.000 francs....	120 fr.	par jour et par enfant
De 15.001 à 18.000 francs....	130 fr.	—
De 18.001 à 20.000 francs....	200 fr.	—
De 20.001 à 25.000 francs....	240 fr.	—
De 25.001 à 30.000 francs....	280 fr.	—
De 30.001 à 35.000 francs....	300 fr.	—
Supérieur à 35.000 francs....	350 fr.	—

Les bons de vacances délivrés par la Caisse Centrale d'Allocations Familiales aux familles nombreuses, bons dont la valeur a été augmentée de 10 %, viennent en déduction de la somme réclamée aux familles, en application du barème ci-dessus, à condition que la somme à verser par les familles en sus du bon de vacances ne soit pas inférieure à 100 francs.

Ont voté pour : MM. CHAVETON, MONSEL, ROLLIN, SCHREDER, LAURENCE, DEVÈZE, Mlle LAPLANCHE, MM. BERGER, BEAUFUCHER, OBLE, DISCOUR, PETIT, COLIN, MARIN, CHAUVEAU, POUSSEUR, CLEMENTEL, DUCROS, LE GUEN, FINELLE.

Se sont abstenus : MM. GALATAUD, COMEAU, CADET, DESPLANQUES, GUEDON.

11° Décide, à l'unanimité, en raison de la dépréciation de la monnaie et de la hausse du coût de la vie, d'augmenter les sommes garanties en ce qui concerne les assurances de responsabilité civile de la ville et des accidents pouvant survenir aux sapeurs-pompiers. Approuve les avenants aux contrats en cours qui n'avaient pas été modifiés depuis 1945.

Questions diverses

Le Conseil,

Sur la demande du Maire,

Autorise la société d'assurances qui couvre le risque « responsabilité civile », à défendre une instance engagée devant le Conseil départemental de préfecture de Seine-et-Oise et Seine-et-Marne par Mme Vve WETZLAR, au sujet d'un accident survenu sur la voie publique, au départ de l'autoroute de l'Ouest, avenue du Palais.

..

Sur la proposition de M. LE GUEN :

Emet de nouveau le vœu, devant la fréquence des accidents qui surviennent place Georges-Clemenceau, à la sortie de l'autoroute de l'Ouest et qui sont provoqués par des véhicules poids lourds dont les freins n'ont pas fonctionné, que l'autoroute soit interdite aux « poids lourds » dans la partie comprise entre Vaucresson et Saint-Cloud, dans la descente sur Saint-Cloud.

Attire l'attention des autorités responsables sur les dangers énormes que font courir les véhicules poids lourds qui abordent sans frein et à une vitesse excessive la place Georges-Clemenceau et qui pourraient très bien provoquer une catastrophe s'ils heurtaient l'autobus, par exemple, ou s'ils entraient dans la terrasse des cafés.

..

Puis, se réunissant au scrutin secret, émet son avis sur diverses demandes d'assistance et de cartes sociales d'économiquement faibles.

La séance est levée le jeudi 10 avril, à 1 heure.

Le Secrétaire de séance,
R. BEAUFUCHER.

Vu :
Le Maire,
Signé : F. CHAVETON.

Pour copie conforme,
Pour le Maire,
L'Adjoint délégué,

SÉANCE DU MARDI 17 JUIN 1952

Présents : MM. CHAVETON, maire; MONSEL, ROLLIN, SCHREDER, LAURENCE, adjoints; DEVÈZE, Mlle LAPLANCHE, MM. BERGER, OBLE, PETIT, MARIN, CLEMENTEL, CHAUVEAU, COMEAU, GUEDON, DESPLANQUES, LE GUEN, FINELLE, BILLARD.

Excusés : MM. DISCOUR, BEAUFUCHER, COLIN, GALATAUD, CADET.

Absents : MM. DUCROS, POUSSEUR, Mme NOSLEY.

Conformément aux dispositions de la loi du 6 septembre 1947, les pouvoirs suivants ont été donnés :

M. DISCOUR a donné pouvoir à M. BERGER.
M. BEAUFUCHER a donné pouvoir à M. PETIT.
M. COLIN a donné pouvoir à M. LAURENCE.
M. GALATAUD a donné pouvoir à M. COMEAU.
M. CADET a donné pouvoir à M. DESPLANQUES.

..

M. Michel DEVÈZE a été élu secrétaire de séance par 16 voix contre 5, celles des conseillers du groupe communiste et 3 abstentions, celles des conseillers du groupe socialiste.

..

M. le Maire met aux voix le procès-verbal de la dernière séance. M. BILLARD demande alors la parole et déclare que le compte rendu analytique, qui est établi, n'est pas le procès-verbal; il cite des extraits de la loi municipale du 5 avril 1884, notamment l'article 57, qui stipule que « les délibérations sont inscrites par ordre de date sur un registre coté et paraphé par le Préfet ». Il cite aussi une lettre de M. le Directeur des Affaires Départementales et Municipales au Ministère de l'Intérieur et exige l'application de la loi.

M. le Maire répond que les délibérations sont bien inscrites sur un registre, comme cela est prévu par la loi et montre le registre. En ce qui concerne le procès-verbal, il donne lecture de deux arrêts du Conseil d'Etat, du 3 mars 1905 et du 7 août 1906, qui indiquent « qu'en droit strict, les Conseils municipaux sont maîtres de la rédaction de leurs procès-verbaux et, sous réserve de la mention des motifs pour lesquels des conseillers n'auraient pas donné leur signature, aucune disposition de loi ou de règle-

ment ne les oblige à mentionner au procès-verbal l'analyse des observations de leurs membres. »

M. le Maire termine en disant qu'il n'y a eu aucune innovation par rapport aux pratiques habituelles du Conseil Municipal.

M. DEVÈZE dit que l'on peut très bien admettre que le procès-verbal est constitué par les délibérations inscrites au registre et qu'il est facile à tout habitant, à plus forte raison aux Conseillers municipaux, de consulter ce registre avant la séance. Pour la dernière séance, il y a trente pages in-folio.

M. LE GUEN critique vivement la façon de procéder de la majorité et se livre à des commentaires discourtois à son égard. M. le Maire lui fait remarquer que l'on procède de la même façon que lui-même procédait lorsqu'il a pris, à la libération, la place de maire.

M. BILLARD demande la lecture des délibérations inscrites au registre pour la dernière séance.

M. BERGER se montre d'accord, à la condition que cette très longue lecture ait lieu en fin de séance.

M. le Maire ajoute que le groupe socialiste fait de l'obstruction systématique et que, dans ces conditions, il y a lieu de passer aux questions portées à l'ordre du jour. Il consulte le Conseil pour savoir s'il est bien nécessaire de relire les trente pages de délibérations. Par 16 voix contre 5, celles des conseillers du groupe communiste, les conseillers socialistes n'ayant pas pris part au vote, le Conseil vote le compte rendu analytique de la dernière séance et passe à l'ordre du jour.

M. le Maire donne la parole à M. le Rapporteur de la Commission des finances, qui lit le rapport en ce qui concerne la première question : « Création d'un Conseil des Prud'hommes à Sèvres » et qui n'arrive pas à se faire entendre, MM. LE GUEN, FINELLE et BILLARD continuant à discuter fortement.

M. DEVÈZE signale qu'il est intervenu au Conseil général pour la création de ce Conseil des Prud'hommes à Sèvres. Il donne les arguments qui militent en faveur de cette création qui s'impose dans l'intérêt des patrons, ouvriers et employés, le juge de paix de Sèvres, qui tranche actuellement les différends, étant littéralement débordé par d'autres affaires, et d'ailleurs moins spécialiste que des hommes du métier. M. DEVÈZE déclare qu'il n'est pas d'accord avec la Commission des finances qui proposait le rattachement à Versailles de la ville de Saint-Cloud pour des questions de commodités de transport et demande qu'un Conseil des Prud'hommes soit créé pour le canton de Sèvres mais de préférence avec le siège à la mairie de Saint-Cloud, où il y a des locaux permettant à cette juridiction de fonctionner.

M. COMEAU approuve.

Après une intervention de M. le Maire et de M. BILLARD, qui déclare avoir été mal informé à la Commission des finances, le Conseil, à l'unanimité, émet un avis favorable à la création d'un Conseil des Prud'hommes pour le canton de Sèvres avec le siège à la mairie de Saint-Cloud.

Aussitôt après ce vote, M. LE GUEN demande la parole et revient au procès-verbal. Il se livre de nouveau à de vives critiques et prend violemment à partie le Maire (ayant notamment déclaré qu'il « a mal au cœur d'appeler M. CHAVETON, maire, étant donné qu'il a été élu dans des conditions suspectes »).

M. le Maire constatant l'état d'énervernement dans lequel se trouve M. LE GUEN et l'impossibilité de délibérer dans des conditions normales, se lève et quitte la salle des séances.

Après avoir consulté les textes légaux et réglementaires, il revient pour annoncer que la séance est close et indiquer que les conseillers seront convoqués ultérieurement et prévus trois jours francs à l'avance, ce qui provoque un certain tumulte chez les conseillers des groupes socialiste et communiste.

Le Secrétaire de séance,
Signé : M. DEVÈZE.

Vu :
Le Maire,
Signé : F. CHAVETON.

Pour copie conforme,
Le Maire,
F. CHAVETON.

SEANCE DU MARDI 24 JUIN 1952

Présents : MM. CHAVETON, maire; MONSEL, ROLLIN, SCHREDER, LAURENCE, adjoints; DEVÈZE, Mlle LAPLANCHE, MM. BERGER, DISCOUR, OBLE, DUCROS, PETIT, COLIN, MARIN, CLEMENTEL, CHAUVEAU, PUSSEUR, GALATAUD, GUEDON, DESPLANQUES, LE GUEN, FINELLE, BILLARD.

Excusés : MM. BEAUFOCHER, COMEAU, CADET, Mme NOSLEY. Conformément aux dispositions de la loi du 6 septembre 1947, les pouvoirs suivants ont été donnés :

M. BEAUFOCHER a donné pouvoir à M. PETIT.

Mme NOSLEY a donné pouvoir à M. GUEDON.

M. COMEAU a donné pouvoir à M. DESPLANQUES.

Secrétaire de séance : M. Michel DEVÈZE.

Dès l'ouverture de la séance, M. BILLARD, d'une part, et M. GALATAUD, d'autre part, indiquent qu'en application de la loi du 5 avril 1884 — M. BILLARD cite même un texte de 1941 — un procès-verbal doit être établi à la suite de chaque séance et inscrit sur un registre coté et paraphé par le Préfet. Ils demandent que lecture soit faite du dernier procès-verbal et que désormais, le procès-verbal, tel qu'il figure au registre, soit adressé à chaque

conseiller municipal au lieu et place du compte rendu analytique. M. BILLARD rappelle que le compte rendu sommaire à afficher dans les huit jours ne dispense pas de l'établissement du procès-verbal.

MM. LE GUEN et GUEDON donnent lecture de motions signalant que les comptes rendus établis par la Municipalité sont tendancieux et ne donnent pas la physionomie exacte des débats. Les motions ne sont pas acceptées.

La motion communiste regrette même l'existence du *Bulletin Municipal*, qui reproduit ce compte rendu analytique.

La motion socialiste ajoute, d'autre part, que la dernière séance aurait été « levée illégalement ».

M. ROLLIN indique qu'il n'est pas opposé à la lecture du procès-verbal inséré au registre mais fait remarquer que le dernier contient 30 pages et que si au lieu d'être à Saint-Cloud, commune de moyenne importance, on se trouvait dans une ville de 50.000 habitants, par exemple, où le procès-verbal comporte une centaine de pages et même plus, il faudrait passer toute la soirée à lire ce document. Il déclare que le législateur n'a certainement pas voulu cela.

M. DEVÈZE signale que dans les Assemblées délibérantes, on ne donne pas généralement lecture du procès-verbal. Il indique que la loi de 1884 est assez libérale sur ce point et ne précise pas que le procès-verbal doit être lu en séance, ni qu'il doit être adressé à chacun des membres de l'Assemblée. Il est simplement stipulé que les délibérations sont inscrites par ordre de date sur un registre coté et paraphé par le Préfet. Tous les conseillers municipaux peuvent en prendre connaissance à la mairie et le procès-verbal est adopté par le Conseil municipal à la séance suivante (toutes rectifications étant possibles).

M. GALATAUD insiste pour que le procès-verbal, tel qu'il figure au registre des délibérations, soit adressé à chaque conseiller.

M. le Maire fait ressortir l'importance du travail que cela représenterait et promet d'examiner la question. M. GALATAUD dépose une motion pour qu'un vote intervienne sur le principe de l'envoi aux conseillers municipaux du procès-verbal, tel qu'il figure au registre.

La discussion sur les comptes rendus, les procès-verbaux et sur l'interprétation de la loi ne dure pas moins d'une heure et demie.

A 10 h. 30, M. le Maire suspend la séance.

A 10 h. 45, à la reprise, M. le Maire, au nom de la majorité, propose au Conseil de voter la motion suivante :

« Bien qu'il ait toujours été possible à tout conseiller municipal de prendre connaissance du procès-verbal des séances que M. le Maire tient à la disposition de ses collègues et de tous les habitants de la commune, mais afin de mettre plus facilement ledit procès-verbal à la disposition de tous les conseillers, le Conseil municipal propose d'envoyer copie désormais « du procès-verbal, tel qu'il figure au registre des délibérations « dudit Conseil, au lieu et place du compte rendu analytique à « tous les conseillers municipaux et ce aussitôt que possible ».

..

Abordant les questions portées à l'ordre du jour, le Conseil :
1° Décide, à l'unanimité, de construire un marché couvert aux frais de la ville, sur le terrain situé boulevard de la République et rue Joséphine, récemment acquis à cette intention, le marché actuel ne pouvant plus fonctionner sur ses anciens emplacements, en raison des travaux d'élargissement du boulevard de la République, entrepris par les Ponts et Chaussées de Seine-et-Oise.

Approuve le dossier établi par le directeur des services techniques municipaux.

Ouvre, pour régler cette dépense, chiffrée à 15 millions de francs, un crédit d'égale somme à prélever sur les fonds libres et à inscrire au budget additionnel de 1952.

Relève les droits de place sur les trois marchés de Saint-Cloud et porte ces droits du coefficient 13 par rapport à 1939, au coefficient 16 pour les deux marchés de Dailly et Coteaux et au coefficient 22 pour le marché couvert de Montretout, taxes en sus.

Décide enfin, afin d'amortir la somme de 15 millions avancée pour la construction des bâtiments, de fixer à 60 % de la recette totale des marchés au lieu de 40 %, la redevance à verser à la ville par le concessionnaire.

Désigne, à la demande de M. BILLARD, deux conseillers municipaux pour faire partie de la Commission d'adjudication. Ces deux conseillers sont MM. OBLE et BILLARD.

2° Décide, à l'unanimité, de demander à l'autorité supérieure l'abandon, au profit de la voirie urbaine, de la valeur d'une journée de prestations vicinales, les crédits réservés au budget vicinal permettant de faire face aux besoins de cette voirie.

3° Décide, à l'unanimité, de remplacer par des appareils à intercommunication les appareils téléphoniques de la mairie qui avaient été mis en location pendant la guerre par l'Administration des P.T.T. et qui doivent être repris par cette Administration, le changement d'appareils devant avoir, d'autre part, pour résultat, le remplacement des câbles qui sont en très mauvais état et qui rendent actuellement extrêmement difficile les communications téléphoniques. Ouvre un crédit en vue de couvrir la dépense. Un avenant au marché sera conclu avec la société spécialisée qui a fourni, récemment le nouveau standard téléphonique;

4° Décide, par 18 voix contre 6 et 3 abstentions, de relever le tarif appliqué aux forains pour les droits de place en ce qui concerne la fête patronale qui a lieu dans le bas parc, pour tenir compte des hausses survenues au cours de l'année 1951. Ce tarif est sensiblement le même que celui qui a été arrêté par le Comité des fêtes de mai pour la récente fête organisée par les commerçants dans le parc.

Ont voté pour : MM. CHAVETON, MONSEL, ROLLIN, SCHREDER, LAURENCE, DEVEZE, Mlle LAPLANCHE, MM. BERGER, DISCOUR, OBLE, DUCROS, PETIT, COLIN, MARIN, CLEMENTEL, CHAUVEAU, POUSSEUR, BEAUFOCHER.

Ont voté contre : MM. GALATAUD, GUEDON, DESPLANQUES, Mme NOSLEY, MM. COMEAU, CADET.

Se sont abstenus : MM. LE GUEN, FINELLE, BILLARD;

5° Décide, à l'unanimité, en vue d'améliorer l'éclairage sur le boulevard de la République qui est en cours d'élargissement, de faire installer des lanternes à fluorescence :

a) Sur les candélabres qui ont été déplacés dans la partie comprise entre le rond-point Magenta et la rue Coutureau;

b) Sur les candélabres du rond-point Magenta.

Ces installations nouvelles, qui font partie d'un plan d'ensemble d'amélioration et de modernisation de tout le réseau d'éclairage public électrique qui comprend 890 foyers lumineux, sont effectuées à titre d'essai.

Ouvre pour régler cette dépense un crédit qui sera inscrit au budget additionnel de 1952 et donne son accord pour l'étude dudit plan à mettre en œuvre sur une période de cinq années;

6° Décide, à l'unanimité, de louer pour une redevance de principe de 100 francs par an, à Electricité de France, deux parcelles de terrain, l'une située rue Ferdinand-Chartier, l'autre, avenue des Platanes, en vue de permettre à cette société nationalisée de créer des nouveaux postes de transformation et de renforcer ainsi le réseau de distribution électrique.

MM. SCHREDER et COLLIN quittent à ce moment la séance et donnent pouvoir à MM. CHAVETON et BERGER;

7° Décide, par 18 voix et 9 abstentions, d'émettre un avis favorable à l'approbation du compte administratif des établissements hospitaliers de Saint-Cloud pour les opérations financières de l'exercice 1951, qui font apparaître à la clôture, au 31 mars 1952, un excédent de recettes de 28.811.051 francs.

Ont voté pour : MM. CHAVETON, MONSEL, ROLLIN, SCHREDER, LAURENCE, DEVEZE, Mlle LAPLANCHE, MM. BERGER, DISCOUR, OBLE, DUCROS, PETIT, COLIN, MARIN, CLEMENTEL, CHAUVEAU, POUSSEUR, BEAUFOCHER.

Se sont abstenus pour des raisons différentes : MM. GALATAUD, GUEDON, DESPLANQUES, Mme NOSLEY, MM. COMEAU, CADET, LE GUEN, FINELLE, BILLARD;

8° Décide, à l'unanimité, de transformer dans les services municipaux, un emploi d'adjoint technique en un emploi de surveillant de voirie;

9° Décide :

a) Par 21 voix et 6 abstentions, de donner à la rue de l'Aqueduc, dans la partie comprise entre la rue du Mont-Valérien et le boulevard de la République, le nom du Maréchal de Lattre de Tassigny.

Ont voté pour : MM. CHAVETON, MONSEL, ROLLIN, SCHREDER, LAURENCE, DEVEZE, Mlle LAPLANCHE, MM. BERGER, DISCOUR, OBLE, DUCROS, PETIT, COLIN, MARIN, CLEMENTEL, CHAUVEAU, POUSSEUR, BEAUFOCHER, LE GUEN, FINELLE, BILLARD.

Se sont abstenus : MM. GALATAUD, GUEDON, DESPLANQUES, Mme NOSLEY, MM. COMEAU, CADET;

b) A l'unanimité, de donner à la rue de l'Aqueduc, dans la partie comprise entre l'avenue de Suresnes et la rue du Mont-Valérien, le nom d'Alphonse Moguez, ancien maire de Saint-Cloud.

C'est pour éviter des confusions que la rue de l'Aqueduc a été changée de nom, à la demande de l'Administration des P.T.T. et de nombreux visiteurs étrangers. Cette rue était tronçonnée en trois parties. La partie comprise entre la rue de l'Aqueduc, la partie comprise entre l'avenue de Suresnes et la rue du Mont-Valérien s'appelait avenue de l'Aqueduc, la partie comprise entre le quai Carnot et l'avenue de Suresnes s'appelait également avenue de l'Aqueduc. Seule, cette dernière partie s'appellera rue de l'Aqueduc.

Après intervention de M. DEVEZE, qui propose que soit donné à une rue de Saint-Cloud le nom de « rue du 18 juin » et de M. LE GUEN, qui indique qu'en 1947, il avait été question de donner à une rue de Saint-Cloud le nom de « rue de la Libération », décide de renvoyer ces deux questions pour étude à la commission compétente.

QUESTIONS DIVERSES

A. Le Conseil.

Sur la proposition du maire,

Décide, par 21 voix contre 6, celles des conseillers du groupe communiste, de voter un secours de 10.000 francs en faveur des combattants d'Indochine et de leur famille, à l'occasion de la campagne nationale organisée pour ces combattants.

B. Sur la proposition de M. DEVEZE,

Emet à nouveau, à l'unanimité, un vœu pour que le service des eaux de Versailles-Marly, chargé d'alimenter la ville de Saint-Cloud en eau potable, fasse tout le nécessaire pour améliorer la qualité de l'eau qui laisse sérieusement à désirer au point d'être imbuvable par moments.

C. En ce qui concerne la pharmacie de service, le 16 mai, M. FINELLE dépose la motion suivante au nom du groupe socialiste :

« Le Groupe de la liste de Rassemblement Républicain et de « Progrès Social, demande à Monsieur le Maire qu'il soit procédé à une enquête afin de connaître les motifs qui ont justifié « que la pharmacie de service se voit, le 16 mai, vers 22 heures, « dans l'impossibilité de délivrer, même des médicaments courants, faute de personnel compétent, seule la concierge de l'immeuble répondant aux appels, il est résulté que certains cas « étant urgents, des familles clodoaldiennes aient été dans l'obligation et à grands frais d'aller, en pleine nuit, en chercher à « Paris.

« Demande que si une négligence impardonnable est relevée, « une sanction exemplaire soit infligée au pharmacien négligent « pour la méconnaissance de ses devoirs professionnels. »

..

Après avoir entendu diverses observations et remarques formulées par M. LE GUEN au sujet du défaut d'éclairage de la place Clemenceau, de l'enlèvement des urinoirs, rue Hébert, de l'enlèvement des ordures ménagères dans le quartier du Centre et de la suppression de panneaux municipaux; de M. GALATAUD concernant le jardin d'enfants à créer rue de l'Yser et des affiches apposées aux Coteaux, se réunit en scrutin secret et donne son avis sur diverses demandes d'assistance et de cartes sociales d'économiquement faibles.

La séance est levée à 1 h. 30, le 25 juin 1952.

Le Secrétaire de séance,
M. DEVEZE.

Vu,
Le Maire,
Signé : F. CHAVETON.

Pour copie conforme,
Le Maire,
F. CHAVETON.

Saint-Cloud hier et aujourd'hui (Suite)

XI. - LE PARC DE BEARN

Quel est le Clodoaldien qui ne connaît le long mur longeant la rue du Calvaire, la rue Dailly et le boulevard J.-Peltier, et derrière lequel se devine un superbe parc ?

Mais assez peu nombreux, je crois, sont ceux qui ont franchi la grille du 36, rue Dailly et ont vu ce qui se passait de l'autre côté du rideau... de pierre.

Avant d'entrer, voyons l'inscription gravée sur une pierre du mur; mais comme elle se borne à citer quelques noms, je crois intéressant d'y ajouter d'autres détails.

Avant le XVII^e siècle, il est probable que ce vaste terrain était tout simplement couvert de vignobles et de cultures maraichères. Cependant, en 1640, existait déjà là la *Maison de la Castine*, censive du Chapitre de Saint-Cloud, c'est-à-dire dont le propriétaire était tenu de verser, annuellement, un cens à l'Archevêque de Paris.

En 1675, cette maison est achetée par le financier *Bernard de Rieux*, maître de la Chambre des Deniers du Roi.

En 1696, elle passe à l'écuyer *Arnaud de Saint Amand*, puis à la veuve *Ebrard* qui la vend en 1713 à l'Electeur de Bavière.

Cette maison de la Castine, tombant en ruines, fut reconstruite au XIX^e siècle, puis, devenue inhabitable, fut démolie vers 1925, et il n'en reste plus que de vénérables fondations. Elle était située à droite de la grille et en retrait sur la rue : elle avait été louée à divers locataires et, pendant la guerre 1914-1918, transformée en ambulance, avait accueilli de nombreux blessés.

Donc, en 1713, *Maximilien-Emmanuel, Electeur de Bavière* et allié de Louis XIV, ayant été chassé de ses Etats, est venu se fixer à Saint-Cloud en attendant de pouvoir rentrer chez lui.

Dédaignant l'antique maison de la Castine, il fit construire un superbe château au milieu du domaine, créa un parc et agrandit considérablement la propriété, qui engloba la sente des Milons, petit chemin parallèle à la Seine; enfin, il vint y habiter avec sa maîtresse, Madame de Montigny.

Après lui, en 1721, le château fut acheté par le *Régent Philippe d'Orléans*, qui en fit cadeau à sa maîtresse, Madame d'Averne. Tous deux y donnèrent des fêtes magnifiques avec bals masqués, illuminations, feux d'artifice sur la Seine, etc. Mais les invités et les habitants d'alentour firent tant de dégâts aux vignes et blés des environs, que les cultivateurs lésés portèrent plainte au Palais Royal et exigèrent des dommages et intérêts. Qui casse paie !

En 1737, la propriété passa à *Victor-Amédée de Savoie, prince de Carignan* et Inspecteur général de l'Opéra. Mais celui-ci mena une telle vie de débauches que, ruiné et criblé de dettes, en 1741, il dut vendre le domaine.

L'adjudicataire fut *Chalut de Vérins*, fermier général et trésorier de la Dauphine Marie-Josèphe de Saxe.

Celui-ci reconstruisit le château suivant le goût du XVIII^e siècle, avec une façade qui rappelle de très près celle de l'Hôtel d'Aigny,

qui existe toujours et sert aujourd'hui de mairie au 9^e arrondissement, rue Drouot, à Paris.

Cependant, en 1786, Chalut de Vérins loua le château à Marie-Thérèse de Savoie, *Comtesse d'Artois*, qui y mena une vie de recluse, singulièrement différente de celle des occupants antérieurs; mais elle quitta le domaine en 1789 pour aller retrouver à Turin son mari, le comte d'Artois — futur Charles X — qui avait émigré dès le début de la Révolution.

Ceux qui sont forts en histoire se rappelleront que la comtesse d'Artois eut deux fils dont l'un, le duc d'Angoulême, épousa « Madame », l'orpheline du Temple; et dont l'autre, le duc de Berry, fut assassiné par Louvel, à sa sortie de l'Opéra.

Chalut de Vérins étant mort en 1787, la propriété passa à *Nicolas Deville*, qui avait épousé la fille adoptive de de Vérins. Mais, comme nous l'avons vu antérieurement, Deville fut guillotiné en 1794.

Sa veuve vendit le domaine à *Bourrienne*, secrétaire de Napoléon et celui-ci ne se gêna pas pour loger ses chevaux dans l'ancienne maison de Gastine, toujours existante dans la propriété de Bourrienne.

En 1816, ce dernier vendit le domaine à *Bernard Lupin*, qui devint ministre sous la Monarchie. Les héritiers de celui-ci le vendirent à leur tour à la famille des *Comtes de Béarn*, qui le conservèrent de 1840 à 1895. A cette date, il fut acheté par le *D^r Javal*, célèbre ophtalmologiste, et ses héritiers le vendirent, peu avant 1914, à la Cie américaine *Singer*, qui le possède toujours.

Si son propriétaire actuel ne porte plus un nom princier, au moins est-ce un nom bien connu de toutes les dames et demoiselles qui cousent à la machine (la réclame n'est pas payée).

En 1923, la Cie Singer loua la propriété, pour un bail à vie, au vicomte et à la vicomtesse de *Noailles*, qui en sont toujours les aimables locataires, et dont le nom prolonge la longue lignée de noms historiques qui ont fréquenté ce domaine.

Le château ayant été incendié par les Prussiens, en 1870, ce séjour, qui a connu tant de fastes, est aujourd'hui un corps sans âme.

Il a d'ailleurs été réduit d'environ les deux tiers de sa superficie d'autrefois. En effet, le domaine s'étendait jadis de la rue du Calvaire à la Seine et longeait celle-ci de la rue Feudon à la rue des Milons : dans la partie supérieure était le château, la terrasse et les bassins; puis venait un immense jardin à la française; enfin, la partie inférieure était plantée d'un grand bois, avec entrée semi-circulaire sur le quai.

Aujourd'hui subsiste seule la partie supérieure : en effet, la propriété a été coupée en deux une première fois, lors de la création du chemin de fer Paris-Invalides, en 1889. Puis, une deuxième fois, plus récemment, par le percement du boulevard Sénard (aujourd'hui J.-Peltier). Ces terrains ont été lotis en grande partie et, actuellement même, s'édifient des constructions nouvelles entreprises par la Ville de Saint-Cloud pour remédier à l'angoissante question du logement, qu'attendent des centaines d'infortunés Clodoaldiens.

Malheureusement, ce beau domaine semble destiné à être plus morcelé encore, puisque les Ponts et Chaussées projettent de le traverser de part en part, depuis le rond-point Dailly jusqu'au Pont des 3-Pierrots, pour relier le pont de Saint-Cloud au pont de Chatou.

Que ce projet soit de première urgence ou parfaitement inutile, personnellement je ne peux que le déplorer amèrement, parce qu'il priverait Saint-Cloud d'une immense réserve de grand air, de grands arbres et d'espaces libres, en supprimant ce magnifique nid de verdure. Je verse donc un pleur, sachant que cela ne servira à rien, mais je tiens à le verser tout de même !

Le sort de ce domaine n'est-il pas tragique ? Après tant de fêtes, un propriétaire guillotiné, le château incendié et le parc morcelé et loti... En y songeant, je ne peux m'empêcher de citer ce vers caractérisant le XVIII^e siècle :

« *Table d'un long festin qu'un échafaud termine* ».

Je ne me souviens plus de qui est ce beau vers, mais il n'est malheureusement pas de moi.

Après cet interminable préambule, pénétrons dans le parc par la grande grille — ou plutôt par la petite porte, car la grille est normalement fermée. D'ailleurs, ne vaut-il pas mieux, dans la vie, entrer partout par la petite porte plutôt que ne pas entrer du tout ?

À gauche subsiste une dépendance d'autrefois qui sert de maison au gardien et à sa famille, chargés d'entretenir le domaine.

Avançons jusqu'aux ruines du château : celles-ci sont navrantes, mais encore imposantes, avec des restes de terrasses, de balcons, de balustres, etc. Mais, ce qui frappe surtout, c'est l'admirable parterre d'eau avec, en son milieu, un jet d'eau élané qui semble tout marié de jaillir ainsi depuis des années dans une solitude complète, sans avoir personne pour l'admirer.

À côté se profile une très grande charmille remarquablement entretenue, qui se prolonge de trois côtés comme un décor de fond. Dans ce site si évocateur, on croit se retrouver en plein XVIII^e siècle et on s'attend à voir surgir tout à coup des gentilshommes en tricorne, bas de soie et l'épée au côté, folâtrant avec de délicieuses jeunes filles en robes à panier, poudrées à frimas, la mouche sur la joue et le sourire aux lèvres.

Hélas, ce n'est qu'un mirage, et je veux vous faire une confession.

Comme j'étais venu ici, l'autre soir — en détachement pré-

curseur — pour préparer cette visite, j'étais plongé dans une rêverie bucolique, quand soudain j'entends derrière moi un galop furieux et j'aperçois deux paires de cornes fonçant sur moi ! Je les pris aussitôt pour des satyres, furieux de me voir violer leur domaine... Comme je n'avais ni revolver, ni sabre et que mes seules armes défensives étaient la pointe de mon crayon à bille et mon épingle de cravate, j'allais chercher honteusement mon salut dans la fuite, quand les deux monstres s'arrêtèrent à quelques pas de moi.

J'ai cru qu'ils avaient été foudroyés par mon regard, mais c'était bien moins glorieux : les deux satyres étaient deux chèvres, et leur course avait été arrêtée par la longue corde qu'elles avaient autour du cou et s'était déroulée jusqu'au bout... *Horresco referens* !

Mais poursuivons notre promenade à travers le parc, qui dut être magnifique et conserve encore une défunte splendeur : voici encore une terrasse, des escaliers, des sources; voici des fleurs, un potager, un verger, voici enfin une statue de l'époque, un faune — un vrai — se dressant encore vaillamment sur un piédestal Louis XV, et qui semble attendre patiemment la fin du monde.

Ne quittons pas ces lieux si charmeurs et si mélancoliques à la fois, sans jeter un regard sur un mystérieux couloir souterrain passant devant le château et long de plus de 100 mètres, tunnel énigmatique où l'on peut circuler debout, mais où je ne vous conseillerai pas de vous engager, ignorant dans quelle sombre oubliette il peut conduire.

Quelle était sa raison d'être ? Je soumets la question à la sagacité des visiteurs; quant à moi, je donne ma langue... aux chèvres.

Et maintenant, Mesdames, Messieurs, quittons ce magnifique parc, plein de séductions et de mystères, et, pour ceux et celles qui ne sont encore ni rassasiés de mon bavardage, ni éreintés, suivez le guide !

CLAVAREAU DE LA MENSBRUGE.

Dans les Sociétés

TENNIS-CLUB DE SAINT-CLOUD

Les finales du championnat du Tennis-Club de Saint-Cloud (en simple) hommes et dames (coupe Antonat), double mixte et double messieurs, ainsi que la fin de la coupe Coca-Cola, réservée aux juniors, ont été disputées le 22 juin 1952, en présence de MM. Ed. BONNEFOUS, député, ancien ministre; CHAVETON, maire de Saint-Cloud, MONSEL, LAURENCE, adjoints au maire; ANTONAT, citoyen d'honneur de la ville de Saint-Cloud, etc...

En voici les résultats techniques :

Simple messieurs : M. G. NEVEU bat M. G. FLEURY 6-3, 6-3.

Simple dames : Mme GIRARD bat Mme LICOYS 10-8, 6-1.

Double mixte : Mme OIFFER-M. PONS battent Mme MARCORELLES-M. A. BELLY 6-1, 6-1.

Double messieurs : MM. PONS-NEVEU battent MM. G. FLEURY-DEPASSE 7-5, 6-3.

Simple juniors : Eric LICOYS bat Jacques BROMET.

Le juge-arbitre était M. A. J. COUCKE, le dévoué et compétent animateur du Club, que nous tenons une fois de plus à remercier.

AMICALE DES ANCIENS ET ANCIENNES ÉLÈVES DES ÉCOLES LAIQUES DE SAINT-CLOUD

Le groupe théâtral de l'Amicale — direction R. DUCROS — comprenant Mmes DUCROS, DISCOUR, THIRIET, Mlle A. PESSIN et MM. BONDY, DEMAI, DUCROS, MALAN, NORMAND, s'est présenté pour la première fois au concours des Sociétés d'Amateurs, section théâtre de l'U.F.O.L.E.A., dans son grand succès *Gringalet*. Il a remporté un premier prix au concours départemental et un 2^e prix au concours régional.

Ce résultat étant très encourageant, le groupe théâtral va, dès le début de la saison prochaine, présenter de nouvelles œuvres et affronter d'autres concours.

Ainsi la troupe de M. DUCROS étend de plus en plus son activité, tant à Saint-Cloud que dans les environs et toujours au profit des œuvres sociales des communes et des sociétés.

CERCLE D'ECHECS

« La Tour prends garde »

Le cercle d'échecs de Saint-Cloud « La Tour prends garde », se réunit le vendredi soir, à 20 h. 30, au Centre Culturel, rue des Ecoles, où sont organisés des cours pour débutants, des tournois, des matches intercircles.

JUDO

Un club de judo est ouvert à Saint-Cloud, 2, rue des Gaillons, sous la direction de M. AUDRIVET, expert ceinture noire 3^e dan. Les inscriptions sont reçues à l'adresse sus-mentionnée.

CLUB CYCLISTE DE SAINT-CLOUD

Le dimanche 4 mai, le Club a organisé une course cycliste intitulée « Prix Gibbs », sur une distance de 100 kilomètres.

Cette épreuve avait réuni, au départ, 178 concurrents, malgré la pluie.

Ce fut une très belle épreuve, en dépit du vent violent.

6 coureurs réussirent à s'échapper à Trappes et dans ce peloton, il y avait 3 coureurs du Club; au passage à Rambouillet, ils avaient 2 minutes d'avance.

La vallée de Chevreuse allait rendre son verdict et à l'arrivée, boulevard de la République, on a enregistré la victoire de KIEKENS Robert, devant GUILBERT Albert, tous deux du C. C. S. C.

Toutes nos félicitations aux organisateurs et coureurs pour cette belle épreuve.

CLUB DES SPORTS OLYMPIQUES

On s'affaire beaucoup cette année au C. S. O., car le travail ne manque pas pour les organisateurs. Outre les épreuves déjà courues, « Le Premier Pas Dunlop et le Grand Prix », « L'Héritier Guyot » qui ont connu un véritable succès, le C. S. O. organise les épreuves ci-après :

a) *A l'occasion du 14 Juillet, dans les quartiers des Coteaux et de la Passerelle :*

1^o Une course de jeunes;

2^o Une course individuelle de 50 kilomètres par éliminations;

3^o Une course derrière motos « Deryn » avec les as des entraîneurs.

b) *Le 20 Juillet :*

Le grand prix « Cadillac » pour amateurs et indépendants, toutes catégories, course dotée de 100.000 francs de prix.

c) *En Septembre :*

Le Grand Prix de Saint-Cloud.

Signalons qu'une section cyclo-touriste s'est adjointe aux cyclistes.

Nous adressons au C. S. O. toutes nos félicitations pour son activité inlassable.

AUTOMOBILE-CLUB DE SAINT-CLOUD

Les membres de l'Automobile-Club de Saint-Cloud (A.C.S.C.), réunis en Assemblée générale extraordinaire, le 6 juin 1952, ont décidé de s'adjoindre une section motocycliste, à la suite des nombreuses demandes formulées à cet effet.

Cette section sera placée sous le contrôle du Comité de direction de l'A.C.S.C. et aura un bureau adjoint à celui du Comité de direction.

Toutes les décisions seront ratifiées par ledit Comité.

RECHERCHES PSYCHO-PÉDAGOGIQUES

L'Association des Parents d'Elèves, Anciens Elèves et Amis de l'Ecole Active de Saint-Cloud, dont le but est de soutenir l'œuvre de recherches et d'applications entreprises par cette école nouvelle, a organisé, le 9 mai, une réunion au Centre Culturel. Mme MÉDRI, directrice de l'école, a exposé les résultats d'une enquête sur l'agressivité de l'enfant, de 3 ans à l'époque de la puberté. Il s'agissait de données recueillies depuis quelques années aussi bien dans la vie scolaire que dans le milieu familial. Puis, le docteur André BERCE, directeur du Centre psycho-pédagogique du lycée Claude-Bernard, a traité avec une grande clarté et finesse le problème de l'agressivité et celui des sanctions dont dépendent si souvent la réussite scolaire et l'orientation générale de l'enfant.

Un nombreux public, venu aussi bien de Saint-Cloud que de Paris et Versailles, assistait à la réunion. On pouvait ainsi constater avec plaisir que l'intérêt des parents et éducateurs pour les questions psycho-pédagogiques se trouve considérablement augmenté depuis quelques années.

ÉTAT CIVIL

DES MOIS D'AVRIL, MAI et JUIN 1952

NAISSANCES DU MOIS D'AVRIL

Dominique, Mary-Jane ZENATTI - Marie, Jacinthe, Sophie Le Courtois du Manoir - Anne-Marie, Jacqueline, Colette, Germaine Cotton - Martine, Andrée Compot - Marie, Christine Le-grand - Claudine, Viviane Louvrier - Simone, Andréa Le Corre - Martine, Eliane, Carmen Buhot - Patrice, Dominique Baron - Philippe, Jean, Pierre Barbet - Philippe, Emile, Marc Varrin - Paulette, Renée, Thérèse Poupponneau - Gérard, Louis, Joseph Maury.

NAISSANCE DU MOIS DE MAI

Jean, Luc, Louis, Maurice Montjarret - Jean, Marie Roger - Michel, René, Robert Cannel - François, Marie, Emilien, Yves Faivre d'Arcier - François, Xavier, Yves Lemonnier - Sylviane, Renée, Marie, Charlotte Nay - Martine, Annie Ferey - Jean, Pierre Bernard, Régis, Irénée, Paul Gaillard - François, Gabriel Bixella.

NAISSANCES DU MOIS DE JUIN

Colette Jaouen - Michel, Louis Hochmeister - Pascal, Pierre, Michel Beugnet - Philippe, Patrick, François Guézéneq - Marc Fattorini - François, Jean, Léon Vendeville - Joëlle, Jacqueline, Roseline Girardot - Christian, Jean, Luc Lenard - Louis, Augustin Boschet - Marie, Marcelle, Louise Sauger - Bernard, Charles Leri-goleur - Catherine, Jacqueline Tacquet - Patricia Laurent - Marie, Hélène, Claire Belly - Isabelle, Françoise Landry.

MARIAGE DU MOIS D'AVRIL

Michel, Pierre Jouron et Jacqueline, Léontine Bettagnier - Roger, Georges Guerguin et Paulette, Blanche Laplagne - Robert, Joseph Laverge et Jeanne Van de Ville - Raymond Perot et Germaine, Georgette Papelard - André, Jean Billaud et Christiane, Denise, Hélène Burel - Marc Leray et Nicole, Magdeleine Savary - Jean, Henri Depierre et Léone Briois - René, Henri Ensminger et Lucienne, Eugénie Blandeau.

MARIAGES DU MOIS DE MAI

Primo, Geremia Bertuzzi et Marie Commeau - Maurie, Jacques Razinkoff et Gilberte Hermine Blériot - Lodewijk Beijneveld et Arlette, Fernande Terribilini - Jacques, Pascal Coulom et Marie, Magdeleine Prigent - Alain, Gaston Desagnat et Hylda, Denise, Renée Bannel - Jean, Louis Arhant et Josette, Marcelle Wenger - Pierre, Arthur Gorguet et Yolande, Pierrette Turban.

MARIAGES DU MOIS DE JUIN

Jacques, Gabriel Deldique et Monique, Paulette Arnaud - Guy, Pierre Prud'homme et Clara, Louise Benevent - Georges, Louis Cirasse et Marcelle, Jeanne Geay - Jean de Carne de Carnavalet et Jacqueline Rebotier - Jean, Eugène Chauvel et Renée, Marie Laquerrière - Guy, Emile Larpin, dit Moreau et Micheline, Jeanne Wolff - Fernand Lamarque-Choy et Fernande, Yvonne Remy - Jacques, Georges Babo et Bonne, Marie Martelet - Christian, Fernand Bec et Pierrette, Lucienne Latte - André, Robert Montenoise et Claudine, Paulette Troupel - André, Joseph Milland et Marie, Louise Stephan - Guy, Elie Dubost et Sylviane, Simonne Boutillon - Robert, Jean Marot et Marie, Rose, Lucienne Chasles - René, Alexandre Dallanegra et Denise, Maria Leboc - Paul, Charles Bérenger et Denise, Marie Giris - Jean, Louis L'Hostis et Anne, Marie Theuriot.

DECES DU MOIS D'AVRIL

Charles Charlet, 62 ans - Jean-Joseph Justin, 61 ans - Florinde-Lucie Chiappa, veuve Labati, 90 ans - Louise-Caroline-Honorine Varenkov, veuve Lefillatre, 80 ans - Camille-Jean Duluc, 80 ans - Marie-Léonie Auchapt, veuve Prévost, 83 ans - Vincent Ferré, 60 ans - Ernest-Alexandre Papin, 78 ans - Elise Fuchs, femme Foignot, 77 ans - Jean-Hilaire Lecomte, 71 ans - Berthe-Aline Favereaux, veuve Durville, 87 ans - Adrienne, Eugénie Prévost, femme Clerget, 55 ans - Georges-Auguste Le Flanchec, 44 ans.

DECES DU MOIS DE MAI

Eugène-Joseph Cassier, 73 ans - Charles-Hippolyte Giraud, 73 ans - Marguerite-Jeanne-Louise Moncomble, 81 ans - Virginie, Jeanne Roulois, veuve Dauptain, 89 ans - Alfred, Pierre Weittmann, 76 ans - Eustache-Cadé Charbonnier, 94 ans - François-Eugène-Léon Ferrand, 67 ans - Marceau Vanquelef, 58 ans - Michel-Claude Croske, 4 ans.

DECES DU MOIS DE JUIN

Léon-Albin-Joseph Matthey, 88 ans - Friedrich Waspe, 77 ans - Odette Sorel, 47 ans - Aline-Marie Merlin, veuve Hantraye, 89 ans - Paul-Louis-Maurice Simonet, 82 ans - Adolphe-Maurice Dédit, 65 ans - Gaston-Marie-Christophe Muard, 72 ans - Hyacinthe-Joseph Blot, 59 ans - Paul Morineaux, 72 ans.